



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2020

Volume II

Éditeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 2673-2823
Disponible sur: www.bk.admin.ch
www.publicationsfederales.admin.ch

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2020 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 17 février 2021

Introduction	2
Chancellerie fédérale	3
Département des affaires étrangères	9
Département de l'intérieur	18
Département de justice et police	26
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	31
Département des finances	36
Département de l'économie, de la formation et de la recherche.....	44
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	50

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit:

<i>Atteint:</i>	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>En majeure partie atteint:</i>	Au minimum 75 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Partiellement atteint:</i>	Entre 25 et 74 % des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Non atteint:</i>	Moins de 25 % des mesures d'un objectif sont réalisées.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2020 – volume I

Chancellerie fédérale

Objectif 1 Optimisation de l'organisation et des procédures

En majeure partie atteint

- ▶ **La planification du budget (budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances) et la planification politique annuelle (objectifs annuels du Conseil fédéral) sont mieux coordonnées.**

Le 8 mai 2020, le Conseil fédéral a décidé de synchroniser les processus de planification pour les objectifs annuels et le budget en les assortissant d'un plan intégré des tâches et des finances (PITF) à partir de 2021. Il a par ailleurs autorisé la ChF et l'AFF à organiser la collecte des données nécessaires en mettant en place une banque de données commune. Il a également approuvé l'intégration à partir de 2021 du volume II des objectifs annuels (objectifs des départements) dans le budget assorti d'un PITF. La banque de données commune a été développée en collaboration avec les départements et la planification détaillée de l'adaptation des processus a été fixée.

- ▶ **Les services linguistiques anglais du DFJP, du DDPS (SG et Défense) du DETEC et du DEFR sont centralisés à la ChF et intégrés au service linguistique anglais de celle-ci sur la base d'une convention.**

Les services linguistiques anglais du DFJP et du DDPS (SG, Défense, SRC et AS-Rens) sont centralisés à la ChF depuis le 1^{er} janvier 2020 déjà. Ceux du DETEC et du DEFR vont suivre: les conventions nécessaires sont signées. Les autres services rattachés au DDPS (OFPP, OFSPO et swisstopo) suivront également. Les expériences faites à ce jour sont positives.

- ▶ **Le controlling du Conseil fédéral informe mensuellement la direction des mandats importants non achevés.**

La direction a été informée mensuellement au début de l'année des mandats importants non achevés. Comme la ChF et les départements ont reporté de nombreux mandats en raison de la pandémie de Covid-19, les rapports à la direction sur leur avancement ont également été suspendus pendant plusieurs mois avant de reprendre à l'automne.

- ▶ **Exécution des motions et des postulats: les recommandations formulées dans le rapport de la CdG-E «Mise en œuvre des motions et des postulats adoptés» acceptées par le Conseil fédéral sont mises en œuvre ou en cours d'exécution.**

La recommandation d'intégrer le libellé de l'intervention dans la proposition de classement a déjà été mise en œuvre dans le rapport pour l'année 2019. Les compétences et responsabilités dans l'élaboration du rapport ont été clarifiées avec les départements en novembre 2020. L'examen visant à déterminer dans quelle mesure les applications et moyens informatiques existants pourraient être utilisés dans les différentes unités administratives pour éviter toute rupture de support dans la saisie et le traitement des données nécessaires à l'établissement du rapport s'est déroulé sous la forme d'une démonstration de faisabilité. Celle-ci a montré que des données structurées pouvaient être échangées entre une banque de données des Services du Parlement et une application d'essai de la Chancellerie fédérale. Forts de ces résultats, tant les Services du Parlement que la Chancellerie fédérale ont décidé de développer définitivement ces infrastructures de communication et de les utiliser pour l'échange de données structurées entre le législatif et l'exécutif.

Objectif 2 Mise en œuvre de projets d'importance

En majeure partie atteint

- ▶ **Le calendrier du renouvellement intégral des organes extraparlimentaires est respecté et la qualité du rapport sur ce renouvellement adressé au Parlement est irréprochable.**

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires, organes de direction et représentants de la Confédération. Il a ainsi nommé quelque 1600 membres de 132 organes, dont 110 commissions extraparlimentaires au sens strict. En 2014, on comptait encore 118 commissions extraparlimentaires. Leur nombre a donc pu être réduit de quasiment sept pour cent. Les commissions parlementaires compétentes ont pris acte du rapport le 18 août 2020 (CIP-E) et le 19 novembre 2020 (CIP-N).

- ▶ **L'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral mis à jour est en vigueur à la fin du 3^e trimestre au plus tard.**

La mise à jour de l'aide-mémoire – nouveaux passages sur l'analyse d'impact de la réglementation (décision du Conseil fédéral du 6 décembre 2019), sur la qualité et la transparence des données sur lesquelles reposent les projets législatifs (décision du Conseil fédéral du 15 janvier 2020) et sur la planification des messages – a été mise en ligne en trois langues en août 2020. En vigueur depuis lors, elle a fait l'objet d'un communiqué.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur le programme de la législature 2019 à 2023, en trois langues, au premier trimestre de 2020.**

Le 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a adopté le message sur le programme de la législature 2019 à 2023, en trois langues. Celui-ci assure la continuité et conserve les trois lignes directrices de la dernière législature: prospérité, cohésion et sécurité. Le numérique et la protection du climat gagnent en importance

- ▶ **La ChF a analysé les facteurs qui influencent la formation de l'opinion avant les scrutins et les risques inhérents aux opérations d'influence éventuellement menées par des acteurs étrangers. Se fondant sur cette analyse, elle a examiné les mesures envisageables en vue de garantir la libre formation de l'opinion des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.**

Pendant la période sous revue, la ChF a décidé, en collaboration avec le DETEC/OFCOM, de profiter des travaux d'élaboration du rapport sur la gouvernance des intermédiaires de l'information pour procéder, dans un premier temps, à un état des lieux des facteurs qui influencent la formation de l'opinion. Plusieurs études scientifiques sont en cours d'analyse et d'évaluation. Par ailleurs, comme il était prévu de procéder à une analyse de la menace en 2020, le mandat a été revu en accord avec le Groupe Sécurité pour inclure les éventuelles opérations d'influence et le calendrier a été adapté en conséquence. Enfin, la pandémie de Covid-19 et la décision du Conseil fédéral de renoncer à la votation fédérale du 17 mai 2020 ont clairement montré qu'une analyse judicieuse des risques devait aller au-delà de la formation de l'opinion et porter également sur la logistique des votations, l'exercice du droit de vote et le dépouillement.

- ▶ **Les instructions actualisées sur la gestion des crises au niveau Confédération sont mises en œuvre: les mesures opérationnelles de la ChF sont mises en œuvre avec les départements à la fin du 3^e trimestre 2020 au plus tard et le Conseil fédéral est informé du fonctionnement de la gestion des crises au niveau de la Confédération.**

Les «instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale» sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019. La ChF et les départements ont mis en œuvre les mesures opérationnelles pendant la gestion de la pandémie de Covid-19. Le Conseil fédéral en a été informé le 11 décembre 2020, date à laquelle il a pris acte du rapport concernant l'évaluation de la gestion de crise pendant la pandémie de Covid-19.

- ▶ **La prochaine planification générale des grands exercices est soumise au Conseil fédéral à la fin 2020 au plus tard.**

La planification générale des grands exercices est liée à l'ERNS 19. Le délai fixé à l'été 2020 pour le rapport final du DDPS sur l'ERNS 19 a été reporté à la fin de l'année 2020. La planification générale des grands exercices aurait dû être élaborée en parallèle, mais la pandémie de Covid-19 et sa gestion ont entraîné des retards. En confiant le mandat d'évaluer la gestion de crise pendant la pandémie de Covid-19, le Conseil fédéral a prolongé à l'été 2021 le délai pour la nouvelle planification générale des grands exercices.

- ▶ **La phase conceptuelle du projet de suivi de l'analyse de la situation et du contexte et de la détection précoce des crises de la ChF «La Suisse en 2030» est achevée à la fin juin 2020 au plus tard.**

Le projet pour la prochaine Analyse de la situation et du contexte a été soumise à la direction en juin 2020. Celle-ci a décidé que des groupes d'experts triés sur le volet prendraient position sur des questions spécifiques et en discuteraient lors d'un débat. Ces groupes d'experts serviront également à la détection précoce des crises en constituant un réseau de recherche d'informations.

- ▶ **Un rapport, si nécessaire accompagné d'une proposition, sur la suite des travaux concernant la manière de présenter de façon plus systématique les données contenues dans les bases décisionnelles fournies au Conseil fédéral, au Parlement et aux électeurs est présenté au Conseil fédéral à la fin janvier 2020 au plus tard.**

Le 15 janvier 2020, le Conseil fédéral a pris acte du rapport établi par le groupe de travail ad hoc dirigé par la ChF. Il a chargé cette dernière de compléter d'ici au 30 juin 2020 l'aide-mémoire sur la présentation des messages en y précisant que les données utilisées doivent être présentées dans un tableau synoptique et en y insérant des indications sur la manière d'utiliser les données de la statistique fédérale. La ChF s'est acquittée de ce mandat en faisant adopter la révision de l'aide-mémoire par la Conférence des secrétaires généraux le 24 août 2020. Le Conseil fédéral a également chargé la ChF de compléter d'ici au 30 juin 2020 les directives sur les affaires du Conseil fédéral «Classeur rouge», afin d'associer systématiquement l'Office fédéral de la statistique ou les producteurs des statistiques utilisées lorsque l'évaluation des enjeux ou des conséquences d'un projet se fonde essentiellement sur des statistiques fédérales. Les ressources disponibles n'ont pas permis de mettre en œuvre ce mandat pendant l'année sous revue. Enfin, le Conseil fédéral a également chargé la ChF de compléter l'art. 8 de l'ordonnance sur la consultation, qui fixe le contenu des rapports explicatifs. Les ressources disponibles n'ont pas non plus permis de mettre en œuvre ce mandat à ce jour.

Objectif 3 **GEVER Confédération et autres projets informatiques importants**

Partiellement atteint

- ▶ **Les processus de développement et d'intégration des applications spécialisées de la ChF sont simplifiés et accélérés.**

L'équipe DevOps pour la ChF a été mise en place à l'OFIT. Deux analystes en informatique de gestion et directeurs de produit de la ChF font également partie de cette équipe. Des adaptations ont déjà été apportées à trois applications différentes. La direction a décidé d'introduire définitivement ce type de collaboration et donné son feu vert à la mise en place d'un comité d'architecture d'entreprise interne à la ChF, qui aura notamment pour but d'institutionnaliser l'intégration réciproque des applications spécialisées de la ChF.

- ▶ **Le système CPO actuel est remplacé jusqu'au 31 juillet 2020 et le projet de développement de la nouvelle solution est lancé.**

Le système CPO actuel n'a pas encore pu être remplacé, mais la mise en service de la nouvelle application est prévue. Des résultats ont déjà pu être présentés grâce à deux versions bêta publiques. Les travaux visant à stabiliser et à poursuivre le développement de l'application ont commencé.

- ▶ **D'ici à la fin 2020 des analyses peuvent être effectuées, notamment dans le domaine du controlling des affaires du Conseil fédéral, grâce aux banques de données structurées sur les principaux processus de la ChF.**

L'objectif a été reporté. Des retards dans l'inventaire des banques de données, une surcharge de travail imprévue dans le service de publication et la mise en œuvre de décisions prioritaires du Conseil fédéral dans le domaine de la transformation numérique ont conduit à cette décision.

- ▶ **La ChF examine la possibilité de numériser la procédure de consultation et décide de l'éventuel lancement d'un projet de «consultation électronique».**

D'autres priorités (pandémie de Covid-19 et projet TNI en particulier) ont empêché le début des travaux sur l'étude d'initialisation du projet. Celui-ci dépend également de l'avancement du projet de modernisation du système du CPO.

- ▶ **Les affaires du Conseil fédéral sont traitées par la ChF et les départements au moyen du produit standard GEVER Acta Nova.**

La nouvelle application a pu être mise en service à la fin 2020 pour le traitement des affaires du Conseil fédéral.

- ▶ **Un centre de compétence «Technologie linguistique» est créé à la ChF et un nouvel outil d'aide à la traduction (TAO) est mis en service à la ChF et dans les départements, conformément au mandat de programme et aux différents mandats de projet.**

Le logiciel a été introduit avec succès début octobre à la ChF et début novembre au DEFR. Le DFF suivra début 2020, puis le DETEC et le DFJP et enfin le DFAE, le DDPS et le DFI. Le calendrier prévu dans la planification du programme est tenu et la décision du Conseil fédéral du 29 août 2018 est mise en œuvre. Le Centre de compétences pour les technologies linguistiques est opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2020.

► **Le Service GEVER Confédération est opérationnel le 1^{er} avril 2020.**

Le service a commencé ses activités le 1^{er} avril 2020, à l'entrée en vigueur de l'ordonnance GEVER révisée, où ses tâches sont définies. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres unités organisationnelles qui participent à l'exploitation du service GEVER standardisé, notamment l'UPIC (responsable du standard) et le Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco; fournisseur des prestations). Le 3 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé de dissoudre l'UPIC au 31 décembre 2020 et de confier la plus grande partie de ses tâches à la ChF. Un nouveau domaine d'activité (secteur TNI) est créé à cet effet au sein de celle-ci. Le Service GEVER Confédération y sera rattaché. Les conséquences de cette réorganisation, notamment sur le personnel, sont clarifiées.

► **Le programme GENOVA a soutenu la mise en service du standard GEVER Confédération dans les départements jusqu'à la fin de la période d'introduction, conformément au mandat de programme, ainsi que le transfert des tâches aux organisations hiérarchiques (UPIC, ISCeco, Service GEVER Confédération), conformément à la planification du projet «Service standardisé GEVER» (projet UPIC).**

À la fin 2020, tous les départements avaient mis en service la nouvelle solution GEVER, à l'exception de deux unités administratives. Au total, 22 000 collaborateurs de l'administration fédérale travaillent désormais avec le nouveau système. Celui-ci n'a pas pu être mis en service dans le réseau de représentations suisses à l'étranger (DFAE), car les connexions réseau de ces représentations ne permettent qu'une intégration partielle aux processus d'affaires du DFAE. Le département examine les possibilités d'intégration à moyen terme du réseau de représentations suisses à une solution GEVER, mais ni les aspects techniques ni le financement ne sont réglés. La mise en service de la nouvelle solution au sein du domaine Défense du DDPS est également en suspens, étant donné que la nouvelle version du standard requiert impérativement une extension du système informatique. Le programme GENOVA a été prolongé pour l'introduction de cette nouvelle version, y compris l'accompagnement du domaine Défense du DDPS. La transmission des tâches aux responsables compétents a lieu petit à petit depuis le début de l'année 2020.

Objectif 4 Restructuration de la phase d'essai du vote électronique

Atteint

► **La ChF conçoit avec les cantons, d'ici à la fin 2020, une restructuration de la phase d'essai du vote électronique et soumet au Conseil fédéral une proposition sur la suite des travaux. ***

La ChF et les cantons ont terminé les travaux de conception de la restructuration de la phase d'essai du vote électronique. Ils ont engagé à cet effet un large dialogue avec des experts du monde scientifique et de l'industrie, puis ont élaboré un catalogue de mesures. Celles-ci sont échelonnées dans la perspective de la reprise des essais. Le rapport final du 30 novembre 2020 du comité de pilotage, intitulé «Restructuration et reprise des essais», est publié sur le site de la ChF. Le Conseil fédéral en a pris acte le 18 décembre 2020 et a chargé la ChF de mettre en œuvre les mesures.

Objectif 5 Développement des médias numériques

Partiellement atteint

- ▶ **Une stratégie concernant l'utilisation des médias sociaux par le Conseil fédéral et la ChF est élaborée, en collaboration avec les départements, jusqu'à la fin 2020.**

Les travaux ont pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19. Un projet a été élaboré en collaboration avec les départements. Il est en consultation interne à l'administration.

- ▶ **Un nouveau format vidéo complétera les vidéos explicatives produites depuis 2016, aux fins d'informer le public sur des sujets politiques d'actualité en dehors du calendrier des votations en exploitant au mieux les médias sociaux: la ChF présentera un projet à la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC).**

Trois nouveaux formats audiovisuels destinés à la communication du gouvernement ont été développés. Adaptés aux médias sociaux, ils ont été présentés le 27 février 2020 à la CSIC. Ils consistent en un format succinct pour les sujets d'actualité, en un format explicatif pour les objets du Conseil fédéral relativement complexes et en un format déclaration pour les conseillers fédéraux. Différentes vidéos ont été produites sur la base de ce projet.

- ▶ **Les objets communaux soumis au vote dans le canton de Zurich sont intégrés dans l'application VoteInfo dans le cadre d'un projet-pilote. La possibilité d'intégrer plus de projets communaux est analysée sur la base des résultats de ce projet.**

L'objectif était d'avoir intégré les communes zurichoises pour les votations de novembre 2020. En raison de la pandémie de Covid-19 (et de la décision de renoncer à la votation de mai), l'intégration a été différée. Il est désormais prévu que les premières votations organisées par les communes zurichoises qui apparaîtront dans l'application seront celles de la journée de votation de mars 2021. Le point de la situation qui doit être présenté à la direction de la ChF est repoussé en conséquence.

- ▶ **Le contenu et le graphisme de la brochure et de l'application «La Confédération en bref» sont revus et harmonisés.**

Le contenu et le graphisme de la brochure ont été revus et son pendant électronique, l'application «CH info», a été adapté en conséquence. La date de publication prévue est le 22 février 2021.

Département des affaires étrangères

Objectif 1 La Suisse entretient des relations réglementées avec l'UE et ses États membres

Partiellement atteint

- ▶ **Le processus en vue de la conclusion d'un accord institutionnel et de l'adoption du message y relatif est poursuivi. ***

Le travail de clarification nécessaire pour l'élaboration de l'accord institutionnel a été poursuivi. Après le rejet de l'initiative populaire fédérale «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation), le Conseil fédéral a défini le 11 novembre 2020 sa position sur les points à clarifier. Le Conseil fédéral a ensuite pris contact avec la Commission européenne pour engager les discussions.

- ▶ **Sous réserve de l'approbation par le Parlement de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE, le Conseil fédéral a créé les conditions nécessaires à l'approbation des accords bilatéraux de mise en œuvre avec les pays partenaires.**

Le 3 décembre 2019, le Parlement a décidé qu'aucun engagement ne doit être pris au sujet de la deuxième contribution de la Suisse si et aussi longtemps que l'UE adopte des mesures discriminatoires à l'égard de la Suisse. En 2020, des discussions techniques ont certes été menées avec les États partenaires, mais les conditions requises pour la mise en œuvre de cette contribution n'étaient pas réunies.

- ▶ **Sous la même réserve, le Conseil fédéral a conclu avec l'UE un protocole d'entente (Memorandum of Understanding – MoU) qui, sans être juridiquement contraignant, définit les principes et les lignes directrices de la deuxième contribution versée par la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.**

Des discussions ont été menées avec l'UE sur un tel MoU, sans toutefois aboutir à un accord sur un texte commun (voir mesure précédente).

- ▶ **Les travaux visant la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE dans les domaines de la formation, de la recherche, de la culture et des activités spatiales à partir de 2021 sont poursuivis.**

Le DFAE et les départements compétents ont progressé dans ces travaux. Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation pour la participation au programme de recherche «Horizon Europe» de l'UE.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la participation à la coopération européenne (en exécution du po. Naef 17.4147). * Il a également adopté le message relatif à l'association de la Suisse à l'Agence du système global de navigation par satellite européen (GNSS GSA).**

Le rapport en réponse au postulat Naef 17.4147 (ainsi qu'aux postulats Aeschi 13.3151 et Groupe des Verts 14.4080) n'a pas encore pu être finalisé, car il faut d'abord attendre les autres développements relatifs à l'accord institutionnel. La signature du projet d'accord négocié sur la participation de la Suisse à la GSA a été bloqué par l'UE faute de progrès sur l'accord institutionnel. Le message destiné au Parlement n'a donc pas encore pu être adopté.

- ▶ **Dans les différents domaines de coopération, le Conseil fédéral mène une politique bilatérale cohérente et coordonnée vis-à-vis des États membres de l'UE, de manière à consolider les relations avec Bruxelles.**

La coopération bilatérale avec les États membres de l'UE a été renforcée en 2020 dans le cadre de la pandémie. Les actions de coordination relatives aux restrictions d'entrée aux frontières, aux opérations de rapatriement et à l'assouplissement des mesures de confinement ont intensifié les relations.

- ▶ **La mise en œuvre de la stratégie «Mind-the-Gap» du Conseil fédéral est poursuivie de manière coordonnée, en accordant une attention particulière au développement des relations bilatérales entre la Suisse et le Royaume-Uni au-delà du statu quo. ***

Les travaux menés avec le Royaume-Uni (RU) visaient à compléter l'accord succédant à la relation CH-RU dans le cadre de «Mind-the-Gap», ainsi qu'à préparer un approfondissement de la coopération dans certains domaines. Le 30 juin 2020, par exemple, un protocole d'entente a été signé en vue d'approfondir la coopération entre les deux pays dans le domaine des services financiers. Le 25 novembre, le Conseil fédéral a fixé un contingent distinct pour les travailleurs britanniques, applicable en 2021. Le 14 décembre 2020, un accord temporaire sur la mobilité des fournisseurs de services a été signé, le 15 décembre un accord de coopération policière et le 21 décembre un protocole d'entente portant sur la mobilité et le renforcement de la coopération dans le domaine de la migration.

Objectif 2 La Suisse concentre sa coopération internationale et assure la mise en œuvre efficace des priorités stratégiques

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport final sur la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2017–2020 et adopté le message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport final Coopération Internationale (CI) 2017–2020 et adopté la nouvelle stratégie CI 2021–2024 le 19 février 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur les crédits-cadres relatifs à la participation de la Suisse aux augmentations de capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'à la 7^e augmentation de capital de la Banque africaine de développement (BAfD). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 19 février 2020.

- ▶ **Dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2017–2020, le Conseil fédéral a décidé d’allouer des contributions de base à plusieurs organisations multilatérales et institutions financières internationales prioritaires pour la Suisse, dont l’Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds asiatique de développement (FAsD). ***

Le Conseil fédéral a décidé le 27 mai 2020 que la Suisse participerait à la reconstitution des ressources de l’AID et du FAD, et qu’elle poursuivrait le soutien qu’elle apporte depuis 2005 à l’Initiative d’allègement de la dette multilatérale (IADM). Par ailleurs, il a décidé le 19 août 2020 d’augmenter, dans le cadre de la première reconstitution des ressources du FVC, la contribution de la Suisse à ce fonds en la portant de 50 à 150 millions de dollars américains. La décision relative à une contribution de la Suisse à la douzième reconstitution des ressources du FAsD n’a en revanche pas encore été prise, la Banque asiatique de développement ayant reporté la conférence des bailleurs pour mobiliser des fonds en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **La Suisse a encore renforcé son action contre les causes de la migration irrégulière et du déplacement forcé par rapport à l’année précédente. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l’arrêté fédéral simple portant sur le Pacte migratoire de l’ONU. Il a également approuvé le rapport «UNRWA. Bilan et perspectives après 70 ans» (en exécution du po. Nantermod 18.3557). ***

À travers sa stratégie CI 2021–2024, le Conseil fédéral entend réduire encore les causes de la migration irrégulière et du déplacement forcé. Un montant maximal de 60 millions de francs sera désormais réservé aux projets réalisés en dehors des pays prioritaires de la DDC. Le message relatif au Pacte de l’ONU sur les migrations a pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19. Le Conseil fédéral a approuvé le 14 octobre 2020 le rapport «UNRWA. Bilan et perspectives après 70 ans» (en exécution du po. Nantermod 18.3557).

- ▶ **Au moins 80 projets de coopération internationale ont été soumis pour évaluation ou contrôle à des expertes et experts externes et indépendants, afin de garantir leur efficacité et de contribuer à une culture de l’apprentissage constructive.**

En 2020, 96 projets ont été évalués sur leur pertinence, leur efficacité, leur efficacité et leur durabilité; des évaluations indépendantes ont notamment été effectuées sur la prévention des catastrophes et le renforcement des finances publiques ainsi que sur les programmes pour le Mali et le Burkina Faso.

- ▶ **Des approches novatrices concernant la contribution du secteur privé aux objectifs stratégiques de développement et la promotion du secteur privé dans les États partenaires ont été développées et rendues publiques au plus tard fin 2020.**

Par suite de la stratégie CI 2021–2024, des principes directeurs relatifs au secteur privé ont été préparés, mais ils n’ont pas pu être publiés pendant l’année sous revue en raison de la pandémie de Covid-19. Ils ont également servi de fondement à l’élaboration de documents de base relatifs à la collaboration avec le secteur privé.

Objectif 3 La Suisse contribue de manière déterminante à la paix et à la sécurité dans le monde et œuvre en faveur d'un ordre multilatéral efficace moyennant des propositions de réforme

En majeure partie atteint

▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie de politique étrangère 2020–2023. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le 29 janvier 2020 la stratégie de politique extérieure 2020–2023, qui s'articule autour de quatre priorités thématiques (paix et sécurité, prospérité, durabilité et numérisation) et trois priorités géographiques (Europe, autres régions, multilatéralisme).

▶ **La Suisse soutient le règlement pacifique des conflits par des mesures bilatérales et multilatérales appropriées et renforce la Genève internationale en tant que lieu d'accueil de pourparlers de paix. Les bons offices de la Suisse sont toujours très demandés.**

La Suisse a soutenu 17 processus de paix, soit directement (p. ex. au Cameroun) soit par l'apport de son expertise (p. ex. dans le cadre de l'ONU pour le dossier syrien). Elle a en outre contribué à la consolidation d'accords conclus avec sa médiation (p. ex. au Mozambique), et a accueilli sur son sol huit cycles de négociations, en tant qu'État hôte. La Suisse a été de nouveau l'hôte des réunions du Comité constitutionnel syrien, qui se tiennent régulièrement. La Commission militaire mixte libyenne s'est également réunie trois fois à Genève. Les pourparlers ont conduit à un cessez-le-feu le 23 octobre 2020. En septembre 2020, deux délégations yéménites ont négocié un accord sur l'échange d'un millier de détenus.

▶ **La Suisse offre des conditions optimales en sa qualité d'État hôte d'organisations internationales. À cette fin, le message relatif à l'octroi d'un prêt destiné à la rénovation des sièges de l'Union internationale des télécommunications (UIT) est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le 22 avril 2020 un message relatif à l'octroi d'un prêt destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'UIT à Genève.

▶ **La Suisse continue sa campagne en vue de son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Le DFAE a procédé aux premières adaptations temporaires requises au niveau des structures et des ressources. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement» (en exécution du po. CPE-E 19.3967). ***

La candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023–2024 a été présentée à Genève, le 26 juin 2020, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Charte de l'ONU; le coup d'envoi virtuel a été donné à New York et à Berne les 29 et 30 octobre. Le Conseil fédéral a approuvé le 22 avril 2020 la planification d'une augmentation temporaire des ressources et le 11 septembre 2020 le rapport «Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement».

- ▶ **La Suisse se mobilise pour que l'examen auquel seront soumis les organes de traité de l'ONU débouche sur la prise de mesures destinées à renforcer et à améliorer le mode de travail de ces derniers. Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Démocratisation des Nations Unies» (en exécution du po. Jositsch 18.4111). ***

La Suisse a co-facilité, conjointement avec le Maroc, un rapport contenant des recommandations visant à renforcer le fonctionnement du système des organes de traité. Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Démocratisation des Nations Unies» le 4 décembre 2020.

- ▶ **Élue au Conseil exécutif de l'UNESCO, la Suisse met à profit l'élaboration et l'adoption de la prochaine stratégie à moyen terme et du prochain programme de l'organisation pour proposer des mesures de réforme propres à améliorer son fonctionnement.**

La Suisse a participé activement aux consultations de l'UNESCO et aux discussions menées dans le cadre du Conseil exécutif de l'organisation. Le processus ne progresse cependant que timidement.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la mise en œuvre de la recommandation formulée dans le «Rapport de base: matières premières». Il a également approuvé le rapport «Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine illicite» (en exécution du po. CPE-E 19.3414). ***

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le «Rapport de base: matières premières» a été en partie retardée en raison de la crise du Covid-19. La publication du rapport a été reportée. Le rapport en réponse au postulat CPE-E 19.3414 ne sera achevé que lorsque le Contrôle fédéral des finances (CDF) aura évalué la stratégie de la Suisse de restitution des avoirs illicites.

Objectif 4 La politique étrangère contribue à préserver la sécurité en Suisse et à renforcer la stabilité européenne et internationale

Partiellement atteint

- ▶ **Le DFAE revoit la position de la Suisse vis-à-vis du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et soumet une base de décision actualisée au Conseil fédéral d'ici fin 2020. ***

Le rapport complémentaire prévu pour la fin 2020 a été retardé à la suite de la pandémie de Covid-19. La raison en est le report à 2021 de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Une réévaluation approfondie de l'impact et de la portée du TIAN ne sera possible qu'après la conférence d'examen du TNP.

- ▶ **La Suisse soumet à l'ONU ses priorités pour une mise en œuvre globale et équilibrée de la stratégie antiterroriste mondiale.**

L'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a lieu tous les deux ans, a été différé en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé les objectifs stratégiques et opérationnels que la Confédération poursuivra en matière de lutte contre la corruption durant la période 2020 à 2024. ***

La «Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021–2024» a été approuvée par le Conseil fédéral le 25 novembre 2020.

Objectif 5 La Suisse est reconnue comme un centre de compétence pour la gouvernance numérique et participe à ce titre, sur la base d'un profil clair, à la conception des processus internationaux dans le domaine des nouvelles technologies

En majeure partie atteint

- ▶ **La Suisse renforce une coopération internationale réglementée dans le domaine des nouvelles technologies. Elle contribue concrètement à contrecarrer les possibles effets négatifs des nouvelles technologies sur l'ordre international et s'attache à promouvoir la Genève internationale en tant que centre névralgique pour la conception de la transformation numérique.**

Le 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024. La Suisse a participé aux travaux de suivi du groupe de haut niveau de l'ONU sur la coopération numérique et aux discussions qui ont conduit au plan d'action pour la coopération numérique du secrétaire général de l'ONU, lequel a été publié en juin 2020. La Suisse a en outre participé au 15^e Forum sur la gouvernance de l'Internet.

- ▶ **Dans le cadre des travaux sur l'autodétermination numérique s'inscrivant dans la mise en œuvre de la stratégie «Suisse numérique», le DFAE, en association avec le DETEC/OFCOM, s'attache à créer un réseau national et international chargé de fixer les conditions générales qui placeront le citoyen au cœur de la transformation technologique en assurant à ce dernier une autodétermination numérique.**

En raison de la pandémie de Covid-19, les deux réseaux n'ont pas encore pu être établis. Un comité de pilotage du réseau national a cependant été constitué, et les premiers contacts internationaux ont été noués.

- ▶ **Le DFAE défend les intérêts de la politique étrangère et de la politique de sécurité de la Suisse dans le cyberspace et œuvre en faveur d'un cyberspace sûr, ouvert et libre, fondé sur des règles claires et une confiance mutuelle.**

La Suisse a exercé la présidence du groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) de l'ONU et a participé au groupe d'experts gouvernementaux (GEG) de l'ONU sur le cyberspace, au sein duquel l'application concrète du droit international aux cyberopérations est examinée. En juillet 2020 a eu lieu le premier cyberdialogue officiel avec les États-Unis. À l'OSCE et dans le cadre du dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace, la Suisse s'est engagée en faveur des bonnes pratiques dans le domaine de la cybersécurité.

Objectif 6 **La Suisse assume, au sein de la communauté internationale, un rôle moteur pour défendre et renforcer le droit international public et les principes de l'état de droit**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le droit international public et l'intelligence artificielle d'ici fin 2020.**

La finalisation du rapport a pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **En collaboration avec un groupe d'États de même sensibilité, la Suisse a soumis à l'ONU de nouvelles propositions dans le cadre de son initiative visant à mettre en place des processus transparents et respectueux de l'état de droit pour l'adoption et l'examen des sanctions de l'ONU.**

La Suisse a élaboré des propositions visant à améliorer les droits procéduraux de personnes et d'organisations visées par des sanctions ciblées du Conseil de sécurité de l'ONU. En raison de la pandémie de Covid-19, il n'a pas encore été possible de présenter ces propositions à l'ONU, conjointement avec le groupe des États de même sensibilité.

- ▶ **Dans le cadre de sa coprésidence du groupe de travail «Justice pénale et état de droit» du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), la Suisse se mobilise pour que soient élaborées et adoptées au niveau ministériel des recommandations en matière de poursuite pénale pour les affaires liées au terrorisme et au crime organisé transnational.**

Sous la co-présidence de la Suisse et du Nigéria, le groupe de travail a élaboré des recommandations concernant les principes du droit international et de l'état de droit applicables à la poursuite pénale de crimes relevant à la fois du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Ces recommandations ont été adoptées au niveau ministériel en septembre 2020.

- ▶ **Le DFAE applique les mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral concernant le droit souple (en exécution du po. CPE-E 18.4104), conformément aux instructions du Parlement.**

Le DFAE a apporté un appui à la sous-commission des deux chambres qui avait été chargée d'élaborer des propositions concernant la participation du Parlement dans le domaine du droit souple (soft law). Dans le même temps, le DFAE a constitué un groupe de travail sur le thème du droit souple, auquel tous les départements et la Chancellerie fédérale ont participé.

Objectif 7 **La nouvelle stratégie de communication internationale est mise en œuvre par le DFAE avec efficacité pour promouvoir les intérêts économiques et politiques de la Suisse à l'étranger**

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie de communication internationale 2020–2023. ***

La stratégie de communication internationale 2021–2024 a été approuvée par le Conseil fédéral le 18 décembre 2020. La période de validité de la stratégie (2021–2024) a été décalée d'un an en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Dans le cadre de sa participation à l'Expo 2020 à Dubaï (EAU) et de sa présence aux Jeux olympiques et paralympiques d'été 2020 à Tokyo (Japon), la Suisse se présente comme un pays attrayant et innovant. Elle met également à profit le Forum économique mondial (WEF) pour y installer la House of Switzerland, une plateforme chargée d'assurer la communication internationale et de défendre les intérêts de la Suisse.**

Par sa présence au WEF en 2020, la House of Switzerland a pu s'imposer avec succès comme une plateforme de travail. En raison de la pandémie, les Jeux olympiques et paralympiques d'été 2020 de Tokyo et l'Expo 2020 de Dubaï ont été reportés à 2021.

- ▶ **Les directives révisées du DFAE en matière de sponsoring sont communiquées à tout le réseau extérieur et appliquées dans les faits.**

Le 18 novembre 2020, le DFAE a publié les directives 2021 révisées et les a communiquées à l'ensemble du réseau extérieur.

Objectif 8 Les prestations consulaires sont modernisées pour mieux répondre aux besoins

En majeure partie atteint

- ▶ **La Direction consulaire adapte sa gamme de prestations consulaires pour répondre encore mieux aux besoins des différents groupes de clients: ressortissants suisses établis ou de passage à l'étranger ainsi que ressortissants étrangers ayant besoin d'un visa pour se rendre en Suisse (tourisme, politique/Genève internationale, économie, science et culture).**

Les résultats de l'analyse des besoins des Suisses de l'étranger ont été pris en compte dans le «plan d'action 2021–2022 relatif à la transformation numérique dans le domaine des services». En raison de la pandémie, le DFAE a cependant dû s'occuper en priorité des citoyens et citoyennes qui se sont trouvés en difficulté à l'étranger. D'importantes demandes de visas en lien avec la Genève internationale ont pu être traitées dans les délais malgré la pandémie.

- ▶ **La Direction consulaire modernise progressivement ses prestations, en veillant à les personnaliser toujours davantage et en mettant systématiquement à profit les possibilités liées à la numérisation. Les prestations consulaires modernisées sont délivrées par la voie la plus simple, la plus économique et la plus rapide possible, en étroite collaboration avec les cantons et d'autres services fédéraux. Les premières nouveautés sont introduites d'ici fin 2020. Les prestations sont également maintenues pour les personnes auxquelles la solution numérique ne convient pas et dans les domaines qui ne s'y prêtent pas.**

La première annonce au registre des Suisses de l'étranger peut désormais s'effectuer entièrement en ligne. Une version actualisée de l'application de voyage Travel Admin a été publiée; l'expérience acquise lors de la crise du Covid-19 a été prise en compte.

Objectif 9 **Le DFAE améliore sa culture de conduite et sa capacité d'innovation, et développe les compétences requises pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie de politique étrangère 2020–2023**

Partiellement atteint

- ▶ **Toutes les directions du DFAE soutiennent le développement d'une culture d'entreprise qui considère les erreurs comme des opportunités d'apprendre («culture de l'erreur») et qui s'attache à renforcer la capacité d'innovation. Il s'agit notamment d'adapter et d'étendre l'offre de cours de formation et de développement, ainsi que de promouvoir et de mettre en place de nouveaux instruments de travail.**

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie de politique extérieure 2020–2023, les structures du DFAE ont été adaptées conformément à la démarche en trois temps «stratégie, structures, personnes». Le Conseil fédéral a approuvé la réorganisation du DFAE le 14 octobre 2020 et nommé une nouvelle secrétaire d'État. Les principes de base ainsi que les outils de développement sont accessibles à tous les membres du personnel. L'offre de formation continue dans les domaines de la conduite, de la rédaction et de la numérisation a été élargie. Le mentorat et le feedback relatif à la conduite s'effectuent de plus en plus en ligne. Les profils professionnels du DFAE du XXI^e siècle – en particulier la diplomatie, le travail consulaire et la coopération internationale – ont été développés.

Département de l'intérieur

Objectif 1 Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur les stupéfiants (base pour la prescription médicale de médicaments contenant du cannabis). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 24 juin 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'initiative populaire «Sauver des vies en favorisant le don d'organes» en proposant de rejeter l'initiative et a transmis le message concernant la modification de la loi sur la transplantation (introduction d'un modèle du consentement présumé au sens large) au Parlement comme contre-projet indirect. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 25 novembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution spécifiques à la loi sur les produits thérapeutiques et la loi relative à la recherche sur l'être humain et les a mises en vigueur au 26 mai 2020. Le droit suisse révisé sur les dispositifs médicaux est ainsi adapté au nouveau droit européen. ***

En raison de la pandémie de Covid-19, l'UE a reporté d'une année l'entrée en vigueur des nouveaux règlements sur les dispositifs médicaux (Règlement relatif aux dispositifs médicaux, RDM). Dans le cadre de l'harmonisation de la législation suisse sur les dispositifs médicaux avec les nouvelles dispositions européennes, le Conseil fédéral a décidé, le 1^{er} juillet 2020, de mettre en vigueur également en 2021 l'ordonnance sur les dispositifs médicaux entièrement révisée, ainsi que la nouvelle ordonnance du 1^{er} juillet 2020 sur les essais cliniques de dispositifs médicaux (OClin-Dim), en même temps que les articles de loi correspondants. L'harmonisation de la législation suisse avec le Règlement relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in-vitro (IVDR) aura lieu dans un deuxième temps. Pour pouvoir continuer à faciliter l'accès mutuel au marché et à garantir une exécution commune, l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) doit être mis à jour. L'UE a lié ce processus aux avancées concernant l'accord institutionnel.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de l'ouverture de la procédure consultation relative à la révision de la loi sur l'assurance militaire concernant la suppression de l'assurance-maladie pour les militaires de carrière et les militaires à la retraite. ***

Les deux départements concernés, le DFI et le DDPS, se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises à ce propos et ont lancé les travaux visant à préparer un projet destiné à être mis en consultation. Ces travaux ont notamment porté sur les conséquences financières pour la Confédération, les cantons et les assurés. En raison de la crise du Covid-19, les travaux ont été provisoirement suspendus.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Avenir de la politique suisse en matière de drogue» (en exécution au po. Rechsteiner Paul 17.4076) ainsi que le rapport «Scandale de la Dépakine. Analyse de la situation en Suisse» (en exécution du po. Maury Pasquier 18.3092). ***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport «Scandale de la Dépakine. Analyse de la situation en Suisse» le 6 décembre 2019. En raison de la crise du COVID-19, le rapport «Avenir de la politique suisse en matière de drogue» n'a pas pu être terminé malgré d'importants travaux préparatoires.

- ▶ **Les bases décisionnelles quant à une éventuelle poursuite du plan d'action national de protection contre le radon 2021–2030 sont préparées pour la prise de décision du Conseil fédéral au premier semestre 2020.**

Le Conseil fédéral a approuvé le Plan d'action sur le radon 2021–2030 le 8 mai 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral examinera les moyens d'améliorer l'évaluation des effets des produits phytosanitaires sur la santé des consommateurs. ***

Le processus d'autorisation des produits phytosanitaires figure au cœur de cet examen. Sur la base des recommandations élaborées fin 2019 dans le cadre d'une évaluation externe, les services fédéraux ont procédé aux analyses nécessaires et défini les prochaines étapes.

Objectif 2 Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2^e volet). ***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative au deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance-maladie. Dans ce cadre, la mesure concernant l'objectif de maîtrise des coûts constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)», pour laquelle le Conseil fédéral a pris une décision concernant la marche à suivre le 20 mai 2020. Pour cette raison, la procédure de consultation s'est déroulée seulement à partir du 19 août, jusqu'au 19 novembre 2020. L'adoption du message est donc retardée.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur l'assurance-maladie (remboursement du matériel de soins). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 mai 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené la discussion sur les moyens et les mesures nécessaires pour promouvoir la diffusion du dossier électronique du patient et de la transformation numérique du système de santé. ***

Le 8 mai 2020, le Conseil fédéral a discuté des moyens permettant de promouvoir la diffusion du dossier électronique du patient et décidé de libérer des ressources à cette fin. Le Parlement les a déjà confirmées pour 2021. En raison de la crise du Covid-19, aucune discussion n'a pu être menée sur la promotion de la transformation numérique dans le système de santé ainsi que sur les mesures et les ressources qui en découlent.

- ▶ **Le Conseil fédéral a signé, dans la mesure du possible, l'accord bilatéral avec l'UE dans le domaine de la santé publique. ***

L'accord bilatéral dans le domaine de la santé publique n'a pas pu être signé. L'UE lie la signature de l'accord aux avancées concernant l'accord institutionnel.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Mieux utiliser les données médicales» (en exécution du po. Humbel 15.4225) et le rapport «Bases légales visant à garantir la fourniture des soins dans le domaine des maladies rares» (en exécution du po. CSSS-N 18.3040). ***

En raison de la crise du Covid-19, les deux rapports n'ont pas pu être terminés, malgré d'importants travaux préparatoires.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance» (en exécution du po. Stahl 19.3382). ***

En raison de la crise du Covid-19, le rapport élaboré en réponse au postulat Stahl 19.3382 n'a pas pu être terminé, malgré d'importants travaux préparatoires.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les produits chimiques concernant la modernisation du droit suisse y relative.**

Des discussions ont été menées avec les cantons et différentes parties prenantes pour préparer ce dossier. En raison de la crise du Covid-19, des retards ont été pris. La procédure de consultation n'a pas pu être ouverte comme prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral prend acte du rapport intermédiaire sur les stratégies nationales «Prévention des maladies non transmissibles» (stratégie MNT) 2017–2024 et «Addictions» 2017–2024 ainsi que des adaptations des plans de mesures au second semestre 2020.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance des rapports intermédiaires et des adaptations apportées aux plans de mesures le 19 août 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral révisé l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal) afin de mettre en œuvre la modification de la LAMal destinée à renforcer la qualité et l'économicité et il mettra ces modifications en vigueur pour le 1^{er} janvier 2021. ***

En raison de la crise du Covid-19, l'élaboration des projets d'ordonnance destinés à mettre en œuvre la LAMal en vue de renforcer la qualité et l'économicité a pris du retard. Le Conseil fédéral n'a pris aucune décision à cet égard.

Objectif 3 Réforme des institutions de sécurité sociale

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message concernant la réforme de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est adopté. ***
Le Conseil fédéral a adopté le 25 novembre 2020 le message sur la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21).
- ▶ **Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales et l'introduction d'un système national de compensation des charges (LAFam, en exécution de la mo. Baumann 17.3860) est adopté.**
L'adoption du message a été repoussée au premier trimestre 2021, la procédure de consultation ayant été prolongée en raison de la crise du Covid-19.
- ▶ **La consultation relative à l'ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés est ouverte.**
La consultation relative à l'ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés a été ouverte le 28 octobre 2020.
- ▶ **La consultation sur l'ordonnance portant sur les dispositions relatives à la présentation des comptes de l'établissement de droit public compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG) est ouverte. ***
L'ouverture de la consultation a été repoussée au premier semestre 2021 en raison de la crise du Covid-19. Les services impliqués dans l'élaboration des dispositions au sein et en dehors de l'administration fédérale ont été occupés en priorité par les travaux en lien avec l'allocation pour perte de gain Covid-19.
- ▶ **Le développement continu de l'assurance-invalidité est mis en œuvre. Le Conseil fédéral ouvrira au deuxième semestre 2020 la consultation sur la modification du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI). L'ordonnance concernant les infirmités congénitales (OIC) est adaptée et d'éventuelles nouvelles ordonnances sont rédigées. ***
La consultation sur l'adaptation du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) a été ouverte le 4 décembre 2020. La liste des infirmités congénitales sera désormais réglée dans une ordonnance du département, envoyée en consultation en même temps que le RAI.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport relatif au concept de sécurité pour les identifiants des personnes (en exécution du po. CAJ-N 17.3968), le rapport «Entreprises plates-formes et économie à la tâche ou «gig economy». Mieux protéger les travailleurs indépendants» (en exécution du po. Bruderer Wyss 18.3936) et le rapport «Société numérique. Étudier la création d'un nouveau statut de travailleur» (en exécution du po. PLR-Groupe RL 17.4087). ***
Le rapport sur le concept de sécurité pour les identifiants des personnes est publié dans le message 19.057 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (utilisation systématique du numéro AVS par les autorités), ch. 1.1.3. Le Conseil fédéral en a pris connaissance et a proposé de le classer. Le rapport du Conseil fédéral «Numérisation – Examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test)», adopté le 11 décembre 2020, est disponible. Il répond aux postulats Bruderer Wyss 18.3936 et Groupe libéral-radical 17.4087, mais n'a pas encore été approuvé au cours de l'année sous revue.

Objectif 4 Politique des générations

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Prévenir la violence sur les personnes âgées» (en exécution du po. Glanzmann-Hunkeler 15.3945). ***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 18 septembre 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Mise en place en Suisse d'un projet de prévention du type 'ne pas passer à l'acte'» (en exécution des po. Jositsch 16.3644 et Rickli Natalie 16.3637). ***
Le 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Offres de prévention destinées aux personnes attirées sexuellement par les enfants» (en réponse aux po. Jositsch 16.3644 et Rickli Natalie 16.3637).
- ▶ **Le message concernant la loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo (LPMFJ) est adopté. ***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 11 septembre 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation sur l'état d'avancement des mesures prises dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias et sur les résultats qui en découlent.**
Le projet de rapport du Conseil fédéral a été élaboré sur la base d'une évaluation externe. Il doit être traité au Conseil fédéral en février 2021.

Objectif 5 Renforcer la cohésion sociale et promouvoir la culture

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture 2021–2024) est adopté. ***
Le 26 février 2020, le Conseil fédéral a adopté le message culture 2021–2024. Le Parlement a fini d'examiner le projet, à la seule exception du volet portant sur la révision de la loi sur le cinéma.
- ▶ **La stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti est adoptée. ***
Le Conseil fédéral a adopté la stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti le 26 février 2020. La stratégie est depuis cette date en cours de mise en œuvre.
- ▶ **La question de la participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Europe créative» pour la période 2021 à 2027 est en cours d'examen. ***
Ces dernières années, le Conseil fédéral a œuvré en faveur de la conclusion d'un accord avec l'UE sur une participation de la Suisse au programme-cadre «Europe créative» (programmes MEDIA et Culture) visant à soutenir les secteurs de l'audio-visuel et de la culture. En raison de problématiques plus générales liées aux relations entre la Suisse et l'UE, cet objectif n'a pas pu être atteint.
- ▶ **Les régimes d'encouragement visant la mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération dès 2021 sont révisés.**
Les régimes d'encouragement ont été révisés et leur nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

- ▶ **Les recommandations pour l'accord relatif à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) visant la densification des constructions sont élaborées.**

L'élaboration des recommandations est en cours; le besoin d'éclaircir certains points a retardé l'achèvement des travaux.

- ▶ **Le projet pilote d'échanges d'enseignants entre les différentes régions linguistiques de Suisse a été réalisé.**

Le projet pilote a été réalisé dans les délais prévus. Un rapport final sera encore élaboré; il contiendra des propositions de développement des échanges d'enseignants.

Objectif 6 Encourager l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le sixième rapport périodique de la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 25 novembre 2020.

- ▶ **Les cours de formation pour les personnes qui dirigent la révision selon l'article 4 de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires sont prêts.**

Après avoir vérifié si les exigences de l'article 3, alinéa 1, de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse des salaires sont remplies, le BFEG a reconnu le cours de formation d'un prestataire privé. Celui-ci a organisé avec succès des cours en Suisse alémanique et en Suisse romande.

- ▶ **La première étape de la modernisation technique de l'outil d'analyse standard (Logib) de la Confédération selon l'article 13c alinéa 2 de la loi sur l'égalité est conclue.**

Logib est disponible sous forme d'outil en ligne moderne depuis le 1^{er} juillet 2020 (entrée en vigueur de la loi sur l'égalité révisée).

Objectif 7 Renforcer la santé animale, la sécurité des denrées alimentaires et la protection des espèces dans le commerce international

En majeure partie atteint

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les épizooties a été adoptée.**

La révision de l'ordonnance a subi un léger retard en raison de la pandémie de Covid-19. La grande consultation et la deuxième consultation des offices ont eu lieu, mais le texte n'a pas pu être adopté dans l'année sous revue.

- ▶ **L'ordonnance sur les services de santé animale a été adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 7 novembre 2020.

- ▶ **La modification des dispositions d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires a été approuvée.**

Le Conseil fédéral et le DFI ont approuvé, le 27 mai 2020, les modifications des dispositions d'exécution dans leur domaine de compétence respectif.

- ▶ **Le message portant sur la modification de la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées a été approuvé.**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 18 septembre 2020.

- ▶ **Les bases décisionnelles pour l'harmonisation du droit suisse sur les médicaments vétérinaires à la législation européenne sont élaborées.**

À la suite d'une analyse de l'OFSP, de l'OSAV et de Swissmedic, le DFI a demandé à ces services de préparer en priorité les adaptations urgentes pour empêcher les entraves au commerce. La suite des travaux dépend du calendrier adopté par l'UE pour élaborer son droit d'exécution.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte de la nécessité d'agir pour protéger le bien-être animal, la santé animale et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique et a décidé de la suite à donner.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 19 août 2020, le plan d'action 2020–2025 de sa stratégie «Adaptation aux changements climatiques en Suisse», qui contient des mesures visant à protéger le bien-être animal, la santé animale et la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques.

Objectif 8 Mise en application de l'utilisation multiple des données (implémenter le principe Once-Only): système statistique suisse et gestion des données de la Confédération

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les propositions destinées à garantir la qualité des données collectées auprès des entreprises. ***

Le 25 novembre 2020, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la qualité des données des entreprises établi dans le cadre du programme de gestion nationale des données (NaDB). Il a chargé le DFI de collaborer avec les autres départements afin de réunir un jeu d'indicateurs destinés à représenter la qualité des données des entreprises dont dispose l'administration fédérale.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport sur les résultats d'un projet d'utilisation multiple des données pour les statistiques salariales et d'une étude de faisabilité sur l'utilisation multiple des données fiscales. Il a confié des mandats pour la suite des travaux. ***

Dans le cadre du programme de gestion nationale des données (NaDB), le Conseil fédéral a pris connaissance de ces deux rapports le 25 novembre 2020 et attribué des mandats pour la suite des travaux. À cet effet, la situation actuelle des données et leur potentiel ont fait l'objet d'une analyse et d'une appréciation détaillées avec les principaux acteurs et partenaires sociaux. Il a ainsi été possible de définir les étapes suivantes des travaux.

- ▶ **L'organe interdépartemental chargé de mettre en place et de gérer la plateforme d'interopérabilité a été institué. ***

Dans le cadre du programme de gestion nationale des données (NaDB), le Conseil fédéral a pris connaissance le 25 novembre 2020 du rapport portant sur les processus, les rôles et les responsabilités dans la direction et la gestion de la plateforme d'interopérabilité. Le service d'harmonisation et de standardisation, qui a pu débiter ses travaux, sert d'appui à l'organe interdépartemental.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation sur le projet de loi fédérale sur le système national de consultation des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr). ***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation le 11 décembre 2020 et chargé le DFI d'examiner les souhaits formulés lors de la consultation et d'élaborer le message.

Objectif 9 Automatisation des observations météorologiques aéronautiques durant les heures non opérationnelles de l'aéroport de Zurich

En majeure partie atteint

- ▶ **La mise en service intervient d'ici la fin mars 2020 et le projet est terminé pour la fin juin 2020.**

Le système d'automatisation est opérationnel. L'OFAC a rejeté la première demande de mise en service et transmis ses questions. Soumise le 4 décembre 2020, la deuxième demande n'a pas encore reçu de réponse de la part de l'OFAC. Vu le retard pris dans la mise en service, la date de fin du projet est reportée.

Objectif 10 Évaluer la loi fédérale sur l'archivage

Atteint

- ▶ **L'évaluation de la loi fédérale sur l'archivage en exécution du po. Janiak 18.3029 est effectuée et un rapport est publié.**

Le rapport est disponible, mais le Conseil fédéral n'en a pas encore pris connaissance.

Département de justice et police

Objectif 1 Migration et intégration

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'instauration du Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 6 mars 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la reprise des bases légales pour la création du Fonds pour la gestion intégrée des frontières (Integrated Border Management Fund, IBMF). ***

L'UE n'ayant pas adopté l'acte en question pendant l'année sous revue, cet objectif n'a pas pu être atteint.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise et la mise en œuvre des bases légales pour l'établissement de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans les domaines des frontières, de la migration et de la police (règlements [EU] 2019/817 et [EU] 2019/818) (développement de l'acquis de Schengen). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 2 septembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les lignes directrices stratégiques pour les programmes d'intégration cantonaux (PIC) pour les années 2022 à 2025 et le crédit d'engagement. ***

Le Conseil fédéral a décidé le 7 octobre 2020 de demander au Parlement l'approbation d'un crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration (PIC) 2022–2023» d'un montant de 124 millions de francs. La Confédération et les cantons ont décidé que les années 2022 et 2023 constitueraient une phase intercalaire exceptionnelle de deux ans qui permettra d'intégrer dans les programmes d'intégration cantonaux l'Agenda Intégration et divers autres programmes pilotes. Les orientations stratégiques des PIC seront maintenues pour la période intercalaire, puis retravaillées en vue de la période suivante qui courra de 2024 à 2027.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 août 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): mise en œuvre du plan d'action «gestion intégrée des frontières» et de la motion Abate 17.3857 «Aide financière aux cantons qui gèrent des centres de départ à la frontière suisse».**

Suite à la consultation, de vastes clarifications ont dû être menées dans d'autres États Schengen. Les interlocuteurs étaient cependant très pris par la pandémie de Covid-19, de sorte que le message n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la réglementation des futures relations de la Suisse avec le Royaume-Uni dans le domaine migratoire après le Brexit. ***

En lieu et place d'un accord préférentiel complet, il a été décidé de commencer par un protocole d'entente (MoU) centré sur le marché du travail. Ce protocole a été approuvé par le Conseil fédéral le 18 décembre 2020 et signé le 21 décembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI; restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire).**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 août 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport final et les recommandations concernant l'examen du système de financement dans le domaine des réfugiés et de l'asile.**

Le rapport final n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral comme prévu. Le sujet s'est révélé plus complexe qu'attendu et les travaux au niveau spécialisé nécessitent dès lors davantage de temps.

- ▶ **La Suisse s'est engagée pour un système Dublin à l'épreuve des crises et prévoyant un partage plus équitable des responsabilités concernant les procédures d'asile.**

Des étapes importantes ont été franchies en 2020 avec la présentation du paquet sur la migration et l'asile et l'association de la Suisse aux discussions qui s'engagent sur ce paquet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la reprise de la nouvelle directive de l'UE sur le retour. ***

La consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'année sous revue, car l'UE n'avait pas encore adopté la nouvelle directive sur le retour.

Objectif 2 Sécurité et lutte contre la criminalité

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au développement du SIS II¹. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 6 mars 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification de la loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (loi sur les profils d'ADN). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 décembre 2020.

¹ Message concernant la reprise et la mise en œuvre des bases juridiques en vue de l'utilisation du Système d'information Schengen (SIS) et la modification de la loi fédérale sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (LDEA) en vue de l'inscription des expulsions pénales dans le SYMIC et de l'établissement d'une statistique étendue dans le domaine du retour.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur le train de mesures visant à renforcer la sécurité concernant les criminels dangereux (modification du code pénal et du droit pénal des mineurs) et décidé de la suite de la procédure.**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (Train de mesures. Exécution des sanctions) le 6 mars 2020. À cause de la pandémie de Covid-19, le délai pour les réponses a été prolongé au 30 septembre 2020. En raison de cette prolongation, le Conseil fédéral n'a pas pu prendre acte des résultats de la consultation pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF).**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 24 juin 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les documents d'identité.**

La révision de l'ordonnance sur les documents d'identité permettra d'adapter les émoluments pour le nouveau passeport et la nouvelle carte d'identité. Des questions doivent cependant encore être clarifiées concernant la qualité et la sécurité de livraison du nouveau passeport et de la nouvelle carte d'identité, de sorte que les délais pour leur introduction ont été reportés. L'adoption de l'ordonnance a dès lors aussi été reportée.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Tirer parti du rôle clé que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans» (en exécution du po. Ingold 16.3314).**

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le rapport pendant l'année sous revue. La finalisation du rapport d'experts, de même que la concertation des principaux acteurs concernés au plan fédéral et cantonal, ont pris davantage de temps que prévu en raison notamment de la pandémie.

Objectif 3 Coopération internationale en matière de justice et de police

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur les accords avec l'UE concernant la participation à la coopération instaurée par l'Accord Prüm et l'accès des autorités suisses de poursuite pénale à Eurodac, ainsi que sur l'accord avec les États-Unis concernant l'échange de données sur les empreintes digitales et les profils d'ADN pour la lutte contre la grande criminalité («Preventing and Combating Serious Crime», PCSC). ***

L'adoption du message a été légèrement retardée par des clarifications complémentaires qui ont dû être entreprises concernant la conformité de l'accord PCSC aux règles de la protection des données.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision de principe concernant une participation de la Suisse au système PNR (Passenger Name Record) de l'UE.**

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP le 12 février 2020 d'élaborer, en collaboration avec le DETEC, un projet à envoyer en consultation pour une loi sur la collecte et le traitement par la Suisse des données des dossiers passagers.

► **Les négociations en vue d'un accord de coopération policière avec le Royaume-Uni sont terminées.**

Le Conseil fédéral a approuvé l'accord de coopération policière entre la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 4 décembre 2020. L'accord a été signé le 15 décembre 2020.

► **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

En 2020, l'UE a notifié à la Suisse 31 développements de l'acquis de Schengen et aucun développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Trente de ces développements étaient de portée mineure: sept étaient des recommandations juridiquement non contraignantes (restrictions de voyage pour cause de Covid-19) dont le département concerné a simplement pris acte, tandis que pour les 23 autres développements de portée mineure, les échanges de notes en vue de leur reprise pouvaient être qualifiés d'accords de portée mineure, relevant ainsi de la compétence du Conseil fédéral ou de l'office concerné lui-même. Trois de ces 30 cas ont nécessité l'adaptation d'une ordonnance (mise en œuvre des directives d'exécution [EU] 2019/68 et [EU] 2019/69 établissant des spécifications techniques relatives au marquage des armes à feu, et des armes d'alarme et de signalisation, mise en œuvre de la décision d'exécution [EU] 2020/2165 sur les normes minimales de qualité pour l'introduction de photographies et de données dactyloscopiques dans le SIS). La reprise et la mise en œuvre d'un développement nécessite l'approbation du Parlement, amenant le Conseil fédéral à procéder à l'échange de notes requis «sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles». La procédure est en cours: la consultation sur l'approbation et la mise en œuvre du règlement (EU) 2020/493 relatif au système «Faux documents et documents authentiques en ligne» (FADO) a été ouverte le 25 novembre 2020.

Objectif 4 Cohésion sociale

Partiellement atteint

► **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification du CC (révision du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte).**

Les travaux relatifs à la révision du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte ont dû être reportés en raison de la pandémie de Covid-19. Le message n'a donc pas pu être adopté comme prévu pendant l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Adoptions au Sri Lanka» (en exécution du po. Ruiz 17.4181). ***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 11 décembre 2020.

Objectif 5 Institutions de l'État

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la loi fédérale sur la communication électronique dans le domaine judiciaire (loi sur la cyber-justice, LCJ) et décidé de la suite de la procédure. ***

Le rapport sur les résultats de la consultation n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral pendant l'année sous revue. La préparation du projet destiné à la consultation a pris du retard, car il a fallu au préalable clarifier plusieurs questions concernant l'attribution de la compétence d'édicter des ordonnances et le caractère monopolistique de la plateforme. La consultation sur la loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) n'a donc pu être ouverte que le 11 novembre 2020.

Objectif 6 Place économique suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification du code civil (Transmission d'entreprises par succession). ***

Le Conseil fédéral a présenté un premier projet de révision du droit des successions au Parlement par son message du 29 août 2018. Le Conseil national a renvoyé ce projet en commission pour un examen plus approfondi de certaines questions. L'accompagnement de ces travaux occupe une partie des ressources administratives nécessaires, de sorte que la finalisation du message sur la transmission d'entreprises par succession a pris du retard.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique (LAAE) et décidé de la suite de la procédure. ***

L'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique nécessitent une signature électronique qualifiée au sens de la loi sur la signature électronique (SCSE). Les changements en cours du marché (remplacement de SuisseLD) et les innovations techniques qui les accompagnent ont retardé le projet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une révision du CC (assouplissement des conditions d'application de l'art. 926 CC pour renforcer les moyens de défense contre les squatters, en exécution de la mo. Feller 15.3531).**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification du code civil (Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble) le 2 septembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de l'ordonnance sur le registre foncier (ORF).**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de l'ordonnance sur le registre foncier (Utilisation du numéro AVS comme identifiant dans le registre foncier et recherche d'immeubles sur tout le pays) le 14 octobre 2020.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1 Mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) et d'autres projets importants du DDPS

Partiellement atteint

▶ **La disponibilité de l'armée est assurée selon les dispositions du DEVA. Le concept global de développement des cybercapacités est établi.**

L'armée est en mesure de fournir les prestations requises à l'aune du profil fixé, sous réserve de certaines limites pour l'alimentation des unités et la disponibilité logistique. Les autres exigences de disponibilité sont remplies. La mobilisation déclenchée en réponse à la pandémie de Covid-19 n'a pas rencontré de problème. Le concept de développement des cybercapacités est établi et le projet de cybercommandement est lancé.

▶ **Les mesures visant à renforcer l'alimentation en personnel et à assurer les effectifs sont en voie de réalisation.**

L'alimentation des effectifs connaît des limites voire des lacunes qui sont connues et documentées. Les mesures prises produiront leurs effets à long terme.

▶ **Le processus de transfert et de réduction du personnel appliqué au Groupement D est achevé.**

Le processus de transfert et de réduction du personnel appliqué au Groupement D est pratiquement achevé.

▶ **Les conditions permettant de passer au service de police aérienne permanent (7 jours sur 7, 24 heures sur 24) à partir du 1^{er} janvier 2021 sont établies.**

Les conditions permettant de passer au service de police aérienne permanent sont établies.

▶ **Le rapport sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile est approuvé par le Conseil fédéral. ***

La lutte contre la pandémie, qui a fortement mis à contribution les services directement concernés, a retardé ces travaux. Il est par ailleurs utile d'y intégrer les leçons tirées de cette crise. Le rapport n'a donc pas pu être remis au Conseil fédéral durant l'année sous revue.

▶ **Programme Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement de l'infrastructure au réseau de l'armée (FITANIA):**

- **Projet Centres de calcul DDPS/Confédération 2020: la mise en service de CAMPUS et le début de la migration des applications de référence sont assurés.**

CAMPUS est fonctionnel et les applications ont migré comme prévu.

- **Projet Réseau de conduite suisse: le renforcement de la dorsale, le raccordement des emplacements des utilisateurs, le renouvellement en cours des composants réseau – y compris la mise à niveau sur une bande passante plus large – ainsi que l’amélioration de la sécurité du réseau et de ses systèmes de gestion sont assurés.**

Les mesures de renforcement sont réalisées à 75 %, ce qui a permis de raccorder les emplacements des utilisateurs. La mise à niveau vers le haut débit a été achevée presque intégralement. Les mesures requises pour améliorer la sécurité du réseau ont été intégrées dans le processus de mise en œuvre.

- **Projet Télécommunication de l’armée: les appareils radio tactiques et les systèmes périphériques sont mentionnés dans le message sur l’armée 2020.**

Les exigences ont été intégrées dans le message sur l’armée 2020.

- ▶ **Programme Air2030 – renouvellement des moyens de protection de l’espace aérien: l’évaluation de la seconde volée d’offres relatives au prochain avion de combat (PAC) et du système de défense sol-air (DSA) ainsi que l’établissement de bases décisionnelles pour le choix définitif sont assurés.**

L’évaluation de la seconde volée d’offres relatives au prochain avion de combat (PAC) et du système de défense sol-air (DSA) ainsi que l’établissement des bases pour le choix final suivent le cours prévu.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l’armée et de l’organisation de l’armée est approuvé par le Conseil fédéral. ***

Des modifications de priorité et de planification, notamment dues à la pandémie de Covid-19, ont entraîné le report de cette affaire. Le message n’a donc pas pu être adopté par le Conseil fédéral durant l’année sous revue.

- ▶ **Les phases déterminantes de la dissociation des activités de RUAG International Holding SA et de RUAG MRO Holding SA (Maintenance, Repair and Overhaul) sont achevées.**

La dissociation RUAG International – RUAG Suisse a été réalisée, pour tous les éléments importants, selon le calendrier prévu.

- ▶ **La dissociation de la bureautique du SG-DDPS, de l’OFPP et d’armasuisse s’est achevée comme prévu et le service est assuré par l’OFIT.**

Le DDPS a modifié les priorités pour ses projets informatiques, ce qui a entraîné l’adaptation des processus de migration des postes de travail. Le dégroupement des prestations informatiques au DDPS s’est déroulé comme prévu. Un nouveau calendrier – approuvé par le mandant – est établi pour chacun des projets de l’OFPP, d’armasuisse et du SRC.

- ▶ **Le message sur l’armée pour la période 2020 à 2023 est approuvé par le Conseil fédéral. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l’armée pour la période 2020 à 2023 le 19 février 2020.

Objectif 2 Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS

Partiellement atteint

- ▶ **La deuxième série de fiches portant sur le plan sectoriel militaire est approuvée par le Conseil fédéral. ***
Comme le dépouillement avec certains cantons a pris plus de temps que prévu, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le plan sectoriel militaire au cours de l'année sous revue.
- ▶ **La nouvelle stratégie immobilière du DDPS est communiquée. Les contributions convenues et les données statistiques destinées au domaine Controlling du DDPS sont disponibles.**
La nouvelle stratégie immobilière du DDPS est approuvée, et publiée sur le Web. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Controlling sont en cours d'élaboration.
- ▶ **Le choix de l'option permettant de réduire les risques liés à l'ancien dépôt de munitions de Mitholz est pris de concert avec les services concernés.**
Le Conseil fédéral a choisi une option le 4 décembre 2020.

Objectif 3 Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)

En majeure partie atteint

- ▶ **L'évaluation de l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) est terminée. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport destiné à la plateforme politique du RNS. La demande de sa mise en œuvre au niveau fédéral est déposée.**
L'évaluation de l'exercice a eu lieu. Le rapport destiné à la plateforme politique RNS est prêt, mais a été approuvé seulement le 30 novembre 2020 par la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS). Le rapport n'a donc pas pu être soumis au Conseil fédéral durant l'année sous revue.

Objectif 4 Protection de la population et protection civile

Atteint

- ▶ **L'ordonnance sur la protection de la population et sur la protection civile est approuvée par le Conseil fédéral. ***
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 11 novembre 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision de base concernant la communication mobile de sécurité (CMS) et sur un projet pilote correspondant. ***
Le 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a chargé le DDPS (OFPP) de lancer un projet de système de communication mobile à haut débit, à développer et à réaliser avant fin 2023 en collaboration avec les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris une décision concernant le concept d'aide financière aux cantons pour la maîtrise d'événements (Mitigation des séismes). ***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du concept le 11 décembre 2020.

Objectif 5 Promotion du sport et bases légales dans le domaine du sport

Non atteint

- ▶ **La phase de réalisation du projet de banque de données nationale pour le sport (BDNS) s'est concrétisée comme prévu.**

En raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, la phase de mise en œuvre du projet a été retardée de 6 mois et n'a pas pu être achevée au cours de l'année sous revue.

- ▶ **Le message sur la CISIN V (aides financières pour des installations sportives dans le cadre de la Conception des installations sportives d'importance nationale) est approuvé par le Conseil fédéral. ***

En raison de la charge de travail accrue liée à la pandémie de Covid-19, il n'a pas été possible de soumettre le message au Conseil fédéral au cours de l'année sous revue.

Objectif 6 Topographie nationale swisstopo

Partiellement atteint

- ▶ **La nouvelle stratégie relative à la géoinformation au sein de la Confédération et les mesures d'application correspondantes – qui tiennent compte des défis de la numérisation au profit de la population, de l'économie et des autorités – sont approuvées par le Conseil fédéral. ***

Le 11 décembre 2020 le Conseil fédéral a approuvé la stratégie relative à la géoinformation au sein de la Confédération et les mesures d'application correspondantes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant l'adaptation de la loi sur la géoinformation, dans l'optique de la gestion commune des bases de données géologiques et de la mise sur pied des infrastructures de données nécessaires, en exécution du postulat Vogler 16.4108 du 16 décembre 2016 «Données géologiques relatives au sous-sol». ***

Le projet de consultation n'a pas pu être soumis au Conseil fédéral en 2020 en raison de retards dus à la pandémie de Covid-19.

Objectif 7 Service de renseignement de la Confédération

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a soumis un avant-projet et un rapport explicatif sur la révision de la loi sur le renseignement (LRens) à la procédure de consultation. ***

Il est prévu que la révision de la LRens intègre les exigences de la Délégation des commissions de gestion à propos du traitement des données, ainsi que les recommandations de l'autorité indépendante de surveillance. Le 26 août 2020, le Conseil fédéral a donc prolongé le délai à fin 2021.

- ▶ **Le rapport sur l'évaluation annuelle de la menace est soumis au Conseil fédéral.**

Le 29 avril 2020 le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'évaluation annuelle de la menace.

Département des finances

Objectif 1 La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une réforme de la TVA. ***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 19 juin 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles). ***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 août 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé d'un projet de procédure de consultation sur la taxe au tonnage et ouvrira éventuellement la consultation. ***
La décision d'une consultation sur l'introduction d'une taxe au tonnage a été reportée en raison de la pandémie. Sur la base d'une note de discussion (avant-projet inclus), le Conseil fédéral a confié au DFF, le 14 octobre 2020, le mandat d'élaborer un projet de consultation dans un délai de quatre mois et demi.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le plan financier de la législature 2021–2023. ***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 29 janvier 2020.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur les finances de la Confédération, en application du message concernant la simplification et l'optimisation de la gestion des finances fédérales.**
Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver la modification de l'ordonnance sur les finances de la Confédération durant l'année sous revue, car les délibérations parlementaires au sujet des modifications de la loi sur les finances étaient encore en cours.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance générale sur les émoluments (en exécution de la mo. Gmür 18.3303).**
Les travaux relatifs à la révision de l'ordonnance générale sur les émoluments n'ont pas encore pu être finalisés en raison de la pandémie de Covid-19.
- ▶ **Le rapport du DFF sur les perspectives à long terme des finances publiques a été publié.**
Le rapport n'a pas été publié comme prévu, car ses résultats sont tributaires des nouvelles données liées à la pandémie de Covid-19, qui doivent être prises en compte dans les calculs.

Objectif 2 La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 20 mai 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant une base légale pour la participation de la Confédération à la collaboration des pouvoirs publics dans le domaine de la cyberadministration et a adopté le message correspondant. ***

Le Conseil fédéral n'a pas pu prendre connaissance comme prévu des résultats de la consultation et adopter le message correspondant. Ce contretemps est attribuable aux dispositions en matière d'Open Government Data qui ont étoffé le projet après que celui-ci a été soumis à la consultation des offices. Il a donc fallu harmoniser le projet avec les travaux menés par l'Office fédéral de la statistique dans ce domaine. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 11 décembre 2020 (loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, LMETA).

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi sur les douanes et a adopté le message correspondant. ***

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 11 septembre au 31 décembre 2020. La consultation n'a pas pu être ouverte plus tôt en raison de la nécessité d'apporter des clarifications supplémentaires. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu prendre connaissance des résultats de la consultation et adopter le message correspondant durant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour 2020–2023. ***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour 2020–2023 le 3 avril 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Nuage hybride de la Confédération». ***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Nuage hybride de la Confédération» le 11 décembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé les nouvelles valeurs cibles et les nouveaux indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel au sein de l'administration fédérale sur la base de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour 2020–2023. ***

Le 25 septembre 2020, le Conseil fédéral a fixé les valeurs cibles pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Eu égard à la nouvelle stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale (axée sur deux priorités) et à l'état satisfaisant de la mise en œuvre de la politique du personnel de la Confédération, il n'a plus été nécessaire de fixer des indicateurs.

- ▶ **En fonction de la planification et du calendrier de la place financière suisse, la stratégie et le plan technique pour le traitement des bulletins de versement avec code QR entrants ont été élaborés; l'application correspondante a été créée et mise en service.**

Les deux concepts relatifs à la «facture QR entrante» ont été élaborés. L'application a été créée et est utilisée depuis la fin de juin 2020.

- ▶ **Le passage à la gestion électronique des affaires (GEVER) en tant que service informatique standard de l'administration fédérale est terminé, et la direction de l'UPIIC l'a confirmé.**

Le 29 juin 2020, le chancelier de la Confédération a prolongé le programme «GENOVA» jusqu'en septembre 2021. Le passage à la gestion électronique des affaires (GEVER) en tant que service informatique standard de l'administration fédérale ne pourra être achevé de manière complète et définitive que lorsque le programme prendra fin. La collaboration entre le programme «GENOVA» au sein de la Chancellerie fédérale et la direction du service standard GEVER à l'UPIIC est très bien organisée.

- ▶ **Le développement des composants système de DaziT est mis en œuvre dans le cadre d'un Release Train (Scaled Agile Framework). L'OFIT apporte son soutien, notamment en mettant à disposition des ressources (développement, équipe système, architecture) et son savoir-faire. Cinq ateliers de planification (PI Plannings) sont organisés et les objectifs convenus à ces occasions sont atteints.**

Cinq ateliers de planification (PI Plannings) ont été organisés en 2020. Quatre des cinq PI Plannings se sont principalement déroulés à distance et en ligne en raison des restrictions liées à la pandémie. Les objectifs fixés ont été atteints, et les ressources requises ont pu être mises à disposition comme prévu.

- ▶ **La gestion centralisée des données de base des partenaires réalisée sur la base d'un module SAP «Master Data Governance» (gestion centralisée des données de base) a été développée pour les clients de l'AFD et mise en service sur le plan technique.**

La gestion centralisée des données de base des partenaires a été développée pour les clients de l'AFD et mise en service sur le plan technique.

- ▶ **Dans le cadre du programme SUPERB23, le module de gestion des ressources humaines (gestion des salaires et du personnel) a été détaché de l'ancien système et transféré vers la nouvelle base de données SAP HANA.**

Lors du passage à l'année 2020, l'entreprise SAP a annoncé que le module de gestion des ressources humaines serait toujours pris en charge dans le cadre de S/4HANA. Il n'y avait dès lors plus lieu d'agir dans l'urgence et d'effectuer un investissement anticipé. La solution de gestion du personnel basée sur SAP sera traitée comme un lot de travail normal dans le cadre de SUPERB.

- ▶ **Dans le cadre du programme concernant la dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, l'OFIT reprend progressivement l'exploitation de la bureautique des unités administratives civiles: la migration du Secrétaire général du DDPS, qui compte près de 530 postes de travail, est terminée.**

La migration des systèmes de postes de travail du personnel du SG-DDPS s'est terminée le 5 novembre 2020.

Objectif 3 **La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse**

Partiellement atteint

▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une réforme de l'impôt anticipé sur les placements portant intérêts. ***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 3 avril 2020.

▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation portant sur l'augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance-maladie. ***

L'ouverture de la consultation a dû être reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur la surveillance des assurances et a adopté le message correspondant. ***

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation le 21 octobre 2020 et adopté le message.

▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la modification de la loi sur les banques (garantie des dépôts, insolvabilité bancaire) et a adopté le message correspondant. ***

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation le 19 juin 2020 et adopté le message.

▶ **Le Conseil fédéral a mené une consultation et, sur cette base, approuvé des modifications au niveau de l'ordonnance en relation avec la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. ***

Le DFF a mené la consultation du 19 octobre 2020 au 2 février 2021. Les délibérations parlementaires sur la loi ont été retardées en raison de la pandémie. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu ouvrir la consultation plus tôt et approuver les modifications au niveau de l'ordonnance durant l'année sous revue.

▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions et a adopté le message correspondant. ***

Le 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation et a adopté le message concernant la loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal (LECF).

▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord FATCA selon le modèle 1 avec les États-Unis. ***

Le message n'a pas pu être adopté comme prévu, les négociations en cours au sujet de l'accord FATCA selon le modèle 1 n'ayant pas encore abouti.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en œuvre la motion CER-N 17.3261 «Pour un traitement fiscal concurrentiel des start-up et des participations détenues par leurs collaborateurs». Si des modifications se sont avérées nécessaires au niveau de la loi ou de l'ordonnance, il a ouvert la consultation correspondante. ***

La circulaire 28 de la Conférence suisse des impôts et la circulaire 37 de l'Administration fédérale des contributions ont été modifiées. Elles sont entrées en vigueur au début de 2021. Aucune consultation n'a été ouverte en 2020, car il fallait d'abord attendre le résultat des modifications apportées aux circulaires pour pouvoir évaluer la nécessité de soumettre la loi à d'autres modifications.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les marchés publics et mis en vigueur l'ordonnance et la loi sur les marchés publics au 1^{er} janvier 2021. ***

Le 12 février 2020, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance et a mis en vigueur la loi et l'ordonnance au 1^{er} janvier 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Stratégie pour une place financière et fiscale suisse compétitive» (titre de travail). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Leadership mondial, ancrage en Suisse: Politique pour une place financière suisse tournée vers l'avenir» le 4 décembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les rapports suivants: «Rapport sur le potentiel d'allègement de la charge fiscale pour les entreprises en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur le capital, et ses conséquences» (en exécution du po. Derder 17.4292), «Accès aux marchés financiers en Italie et en France» (titre de travail) (en exécution du po. Merlini 17.3744), «Rapport sur le cadre réglementaire dans le secteur financier en lien avec les activités des entreprises suisses en Afrique» (en exécution du po. Chevalley 17.3842), «La supervision bancaire est-elle suffisante pour juguler les risques de blanchiment dans le secteur des matières premières» (en exécution du po. Seydoux-Christe 17.4204), «Rapport sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA» (en exécution des po. Germann 17.3620 et Vogler 17.3566). ***

Le rapport en exécution du postulat Derder 17.4292 n'a pas été rédigé. Le mandat de rédiger un rapport sur le potentiel d'allègement de la charge fiscale pour les entreprises en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur le capital, et ses conséquences est étroitement lié à la motion CER-N 17.3261. Il a donc fallu attendre la fin des travaux de mise en œuvre réalisés au sujet de cette motion pour décider de la suite à donner au mandat de rédaction d'un rapport en exécution du postulat. Le Conseil fédéral n'a pas non plus pu adopter le rapport en exécution du postulat Merlini 17.3744 durant l'année sous revue, car la rédaction de ce rapport est tributaire de l'évolution des relations entre la Suisse et l'UE et de la mise en œuvre concrète du Brexit. Il a adopté le rapport en exécution du postulat Chevalley 17.3842 le 2 septembre 2020, le rapport en exécution du postulat Seydoux-Christe 17.4204 le 26 février 2020 et les rapports en exécution des postulats Germann 17.3620 et Vogler 17.3566 le 20 mars 2020.

Objectif 4 **La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté la position de la Suisse concernant le projet de l'OCDE relatif aux mesures liées à l'imposition de l'économie numérique et a adopté la position de la Suisse sur le rapport final de l'OCDE. ***

Le Conseil fédéral a été tenu constamment informé de l'état d'avancement du projet de l'OCDE, ce qui lui a permis d'arrêter la position de la Suisse sur les différents contenus en discussion. Le rapport final n'a cependant pas été publié à la fin de 2020 comme prévu initialement, en raison de retards accusés par l'OCDE. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu arrêter la position de la Suisse à ce sujet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification des ressources du Fonds monétaire international. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message portant sur l'approbation de l'adhésion de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés du Fonds monétaire international (FMI) le 12 février 2020. À cet égard, il a décidé le 19 juin 2020 de renouveler la prorogation réduite des lignes de crédit bilatérales fournies au FMI.

- ▶ **Le cadre régissant l'accès des établissements financiers suisses aux marchés internationaux s'est amélioré. L'accent est mis sur l'organisation et l'utilisation futures des procédures d'équivalence de l'UE dans le domaine de l'infrastructure pour les papiers-valeurs, les dérivés, les fonds et les marchés financiers (en particulier dans le contexte du Brexit), et sur l'élaboration de conditions bilatérales concrètes d'accès au marché. Les procédures correspondantes sont en cours et le Conseil fédéral en a été informé.**

Le 30 juin 2020, le DFF a signé une déclaration d'intention avec le Trésor britannique en vue de négocier un accord sur l'amélioration de l'accès réciproque au marché dans le secteur des services financiers entre le Royaume-Uni et la Suisse. Le Conseil fédéral a été informé à plusieurs reprises de l'état des discussions avec le Royaume-Uni dans le cadre de la stratégie générale «Mind-the-Gap». Eu égard aux relations générales entre la Suisse et l'UE, aucun progrès n'a été enregistré dans le domaine des procédures d'équivalence avec l'UE.

- ▶ **Le dialogue a été approfondi avec les autorités partenaires de certains pays du G20, des places financières importantes et des marchés émergents en plein essor, notamment en Asie, en vue également d'une amélioration du cadre applicable aux activités menées à l'étranger par les acteurs de la place financière et le renouvellement de la participation de la Suisse aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 en 2020 et en 2021. Le Conseil fédéral a été informé de certains dialogues.**

Dans le cadre de dialogues bilatéraux, la Suisse a continué d'approfondir les relations qu'elle entretient avec différentes places financières importantes, notamment l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, Hong Kong, Singapour et la Russie. Les échanges bilatéraux se sont majoritairement déroulés sous forme virtuelle en raison de la pandémie. La Suisse, sur invitation de la présidence saoudienne, a en outre participé pour la première fois à tous les travaux du G20. La Suisse est à nouveau invitée à participer au volet financier en 2021, sous la présidence de l'Italie. Le Conseil fédéral a été régulièrement informé des évolutions dans ce secteur.

Objectif 5 La Suisse encourage la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital». ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 6 mars 2020.

Objectif 6 La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent. ***

Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver comme prévu la révision de l'ordonnance, le Parlement n'ayant pas encore adopté la loi. Les délibérations parlementaires ont pris du retard en raison de la pandémie et d'une mesure sujette à de vives controverses (deux auditions, élaboration et présentation de différentes possibilités de modification).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 août 2020.

Objectif 7 La Confédération combat les cyberrisques; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé de l'avancement des mesures prévues pour 2020 dans le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018–2022.**

La Délégation Cyber du Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'avancement des travaux concernant la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) le 5 octobre 2020; l'adoption du rapport tient lieu d'information au Conseil fédéral.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Sécurité des appareils connectés à Internet. Compliquer la tâche des cybercriminels» (en exécution du po. Glättli 17.4295). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 29 avril 2020.

► **L'évaluation de la nouvelle organisation de la Confédération dans le domaine des cyberrisques a été présentée au chef du département.**

L'université d'Oxford, mandatée par le DFAE et le DFF, a mené une étude sur l'état de la cybersécurité en Suisse. Cette étude devait offrir une première base pour évaluer la nouvelle organisation de la Confédération en matière de cyberrisques. La Délégation Cyber du Conseil fédéral a ensuite décidé de regrouper les deux mandats d'évaluation relatifs aux structures de cybersécurité de la Confédération, lancés sur décision du Conseil fédéral, et de les mener à bien d'ici à la fin de 2022 au plus tard. Les conclusions du rapport établi par l'université d'Oxford doivent être prises en considération.

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1 **La Suisse pourvoit à des conditions économiques optimales, stables et porteuses d'innovation à l'ère du numérique et favorise le potentiel de la main-d'œuvre domestique**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision partielle de la loi sur les cartels (en exécution de la mo. Fournier 16.4094). ***

Les travaux en vue de la consultation relative à la révision partielle de la loi sur les cartels ont pris du retard en raison de tâches urgentes liées aux analyses économiques et aux mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une loi fédérale sur l'allégement administratif des entreprises (en exécution de la mo. Sollberger 16.3388). ***

Les travaux en vue de la consultation relative à la loi sur l'allégement administratif des entreprises ont pris du retard en raison de tâches urgentes liées aux analyses économiques et aux mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte de l'analyse d'impact de la loi fédérale sur les résidences secondaires.**

Les travaux en vue d'établir l'analyse d'impact de la loi fédérale sur les résidences secondaires ont pris du retard en raison de tâches urgentes liées aux analyses économiques et aux mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **La liste des genres de professions soumises à l'obligation d'annoncer les postes vacants est mise à jour et publiée dans l'ordonnance pertinente du DEFR.**

La liste des genres de professions soumises à l'obligation d'annoncer les postes vacants en 2021 a été mise à jour et publiée le 27 novembre 2020.

Objectif 2 **La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI). ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 février 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 20 mai 2020.

- ▶ **Les mandats de négociation pour l'association de la Suisse à la prochaine génération du programme de recherche de l'UE «Horizon Europe» ainsi qu'à d'autres initiatives de l'UE qui intéressent la Suisse dans le domaine de la recherche et de l'innovation sont adoptés. ***

Le Conseil fédéral a adopté, le 11 décembre 2020, le mandat de négociation définitif pour l'association de la Suisse à la prochaine génération du programme de recherche de l'UE «Horizon Europe» (2021–2027) ainsi qu'à d'autres initiatives de l'UE qui intéressent la Suisse dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation (OMPPCR) dans la perspective de la prochaine génération de programmes qui seront déployés à partir de 2021.**

Les négociations au sein de l'UE concernant le cadre juridique du programme de recherche «Horizon Europe» et d'autres initiatives qui y sont rattachées ont été retardées. L'OMPPCR ne pourra être adaptée que lorsque l'UE aura adopté les actes juridiques pertinents.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris la décision concernant l'adoption d'un mandat de négociation pour une participation de la Suisse au programme Erasmus durant les années 2021 à 2027. ***

La décision a été prise le 25 septembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. ***

Les débats parlementaires concernant la loi fédérale ont été reportés en raison de la pandémie de Covid-19 et n'ont été clos que lors de la session d'automne 2020 (échéance du délai référendaire: 14 janvier 2021). Il a donc fallu également reporter la procédure de consultation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation LERI. ***

Les clarifications requises à la suite de la consultation et du rapport sur ses résultats ont entraîné des retards qui n'ont pas permis l'adoption du message durant l'année sous revue.

- ▶ **La 5^e série de pôles de recherche nationaux (PRN) tenant compte en particulier de la numérisation a été lancée.**

Les recherches attachées aux six nouveaux PRN de la 5^e série ont démarré en août 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et l'a mise en vigueur avec la loi sur la HEFP.**

Les débats parlementaires concernant la loi se sont achevés lors de la session d'automne 2020, et le délai référendaire a été fixé au 14 janvier 2021. L'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance interviendra plus tard.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé dans le cadre du message FRI 2021–2024 les rapports «Gain d’efficacité et de qualité dans le système suisse de formation» (en exécution du po. de Courten 16.3474) et «Création de places d’études en médecine humaine. Bilan de l’action fédérale et perspectives» (en exécution du po. Bulliard-Marbach 18.3631). ***

Le Conseil fédéral a approuvé le 26 février 2020, dans le cadre du message FRI 2021–2024, les rapports «Gain d’efficacité et de qualité dans le système suisse de formation» (en exécution du po. de Courten 16.3474) et «Création de places d’études en médecine humaine. Bilan de l’action fédérale et perspectives» (en exécution du po. Bulliard-Marbach 18.3631).

- ▶ **Le programme de travail commun relatif à la coopération en matière de formation est adopté par le DEFR et la CDIP.**

Le programme de travail commun relatif à la coopération en matière de formation pour les années 2021 à 2024 a été adopté le 26 novembre 2020 par le DEFR et la CDIP après discussion au sein de l’organe de pilotage.

- ▶ **Les projets élaborés dans le cadre de la stratégie «Formation professionnelle 2030» ont l’appui des partenaires de la formation professionnelle et ont avancé conformément aux étapes fixées.**

Les projets ont été menés à bien comme prévu et présentés régulièrement à l’organe de pilotage «Formation professionnelle 2030».

Objectif 3 La Suisse utilise le sol et les ressources naturelles de manière à les préserver et encourage une agriculture et un secteur agroalimentaire durables

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la Politique agricole à partir de 2022. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 12 février 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports «Aperçu des règles spéciales au profit ou au détriment de l’agriculture» (en exécution du po. Caroni 18.4275) et «Utilisation du glyphosate. Étudier l’opportunité et les modalités d’un plan de sortie progressive» (en exécution du po. Thorens Goumaz 17.4059). Le Conseil fédéral a également approuvé – dans le cadre du message sur la politique agricole à partir de 2022 – le rapport «Faciliter la reprise des terres et des exploitations agricoles» (en exécution du po. Jans 17.3916) et le rapport «Vue générale sur la politique agricole. Effets du système de protection douanière sur les branches situées en amont et en aval du secteur agricole» (en exécution du po. CER-N 18.3380). ***

Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants en 2020: «Aperçu des règles spéciales au profit ou au détriment de l’agriculture» (en exécution du po. Caroni 18.4275) le 5 juin, «Utilisation du glyphosate. Étudier l’opportunité et les modalités d’un plan de sortie progressive» (en exécution du po. Thorens Goumaz 17.4059) le 4 décembre, «Faciliter la reprise des terres et des exploitations agricoles» (en exécution du po. Jans 17.3916) traité le 12 février dans le cadre du message relatif à l’évolution future de la Politique agricole à partir de 2022, et «Effets du système de protection douanière sur les industries et les branches situées en amont et en aval du secteur agricole» (en exécution du po. CER-N 18.3380) le 20 mars.

- ▶ **Le système de contrôle basé sur les risques dans le domaine des paiements directs a été mis en œuvre.**

Le système de contrôle basé sur les risques des exploitations agricoles est en application depuis le 1^{er} janvier 2020.

- ▶ **Les nouvelles dispositions harmonisées avec les réglementations de l'UE dans le domaine de la santé des végétaux ont été mises en œuvre.**

L'ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux a été mise à jour le 19 juin 2020, et les modifications sont en vigueur depuis le 1^{er} août 2020.

Objectif 4 La Suisse encourage la cohésion sociale

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant un crédit-cadre destiné à des engagements conditionnels pour l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 2 septembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a assuré le renouvellement de la force obligatoire générale du contrat-cadre romand de baux à loyer.**

La force obligatoire générale du contrat-cadre romand de baux à loyer n'a pas été renouvelée, les parties n'en ayant pas fait la demande. En revanche, le 24 juin 2020, le Conseil fédéral a approuvé la déclaration de force obligatoire générale du contrat-cadre vaudois de baux à loyer.

Objectif 5 La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)». ***

En raison de la pandémie de Covid-19, le Conseil fédéral a édicté le 20 mars 2020 une ordonnance sur la suspension des délais applicables aux initiatives populaires fédérales et aux demandes de référendum au niveau fédéral. En conséquence, le délai prévu pour le traitement des initiatives populaires par les art. 97, 100 et 105 de la loi sur le Parlement a été suspendu jusqu'au 31 mai 2020, et l'échéance liée à l'adoption du message relatif à l'initiative correctrice a donc été reportée.

Objectif 6 **La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté des messages portant approbation d'accords de libre-échange (ALE) et pris des décisions concernant le lancement de négociations en vue de conclure de nouveaux ALE ou d'actualiser des accords existants. ***

L'ALE avec l'Équateur a été ratifié et est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Des progrès ont été réalisés dans l'actualisation de l'ALE avec le Chili. Le référendum lancé contre l'ALE signé avec l'Indonésie a interrompu le processus menant à la ratification de l'accord. D'autres processus, comme le contrôle juridique de l'ALE avec le Mercosur, finalisé quant au fond, ont pu se poursuivre mais ont pris du retard à cause de la crise sanitaire et des restrictions de voyage qu'elle a imposées. Les mandats de négociation en vue de nouveaux ALE avec la Moldova et la Thaïlande ont été approuvés.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adapté sa stratégie économique extérieure et pris des décisions concernant la sécurisation et le développement du système commercial multilatéral (OMC). ***

Les travaux de réforme et de renforcement de l'OMC ont pris du retard en raison de la pandémie de Covid-19. Il a fallu reporter notamment la 12^e conférence ministérielle de l'OMC à 2021. Certains objectifs ont néanmoins été réalisés (p. ex. les progrès dans les négociations plurilatérales ou la création d'une procédure provisoire multipartite permettant d'examiner en appel des différends commerciaux entre membres de l'OMC). Le réexamen de la stratégie économique extérieure a pris du retard en raison des travaux liés à la gestion de la crise sanitaire.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant un accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 15 janvier 2020.

- ▶ **Le message concernant les crédits-cadres pour la participation de la Suisse à la capitalisation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, et à la 7^e augmentation de capital de la Banque africaine de développement (BAfD) est adopté. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 19 février 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a actualisé et, au besoin, développé les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE; en particulier, l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) de 1999 (dispositifs médicaux), qui vise à réduire les entraves techniques au commerce, a été révisé en profondeur. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le 1^{er} juillet 2020 la révision l'ordonnance sur les dispositifs médicaux, en vue d'assurer l'équivalence des réglementations pertinentes de la Suisse et de l'UE. L'actualisation de l'ARM doit attendre, car elle dépend de l'évolution du dossier concernant l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE.

Objectif 7 **La Suisse se mobilise en faveur de réformes visant à renforcer la coopération multilatérale et réaffirme de manière ciblée son engagement dans la coopération internationale**

En majeure partie atteint

▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale de la Suisse 2021–2024. ***

Le Conseil fédéral a adopté, le 19 février 2020, le message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024.

▶ **Le Conseil fédéral a arrêté le financement d’organisations multilatérales et d’institutions financières internationales, qui est un volet important de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020. ***

Le Conseil fédéral a décidé, le 27 mai 2020, que la Suisse participerait à la reconstitution des ressources de l’Association de développement de la Banque mondiale (AID) et du Fonds africain de développement (FAfD) et qu’elle poursuivrait son soutien à l’initiative d’allègement de la dette multilatérale (IADM), adoptée en 2005. Il a en outre décidé, le 18 août 2020, d’augmenter la contribution de la Suisse au Fonds vert pour le climat (FVC) dans le cadre de sa première reconstitution, pour la porter de 50 à 150 millions de dollars. Par contre, la décision sur la contribution de la Suisse à la 12^e reconstitution du Fonds asiatique de développement (FAsD) n’a pas encore été prise, en raison du report de la conférence d’appel aux dons par la Banque asiatique de développement, en raison de la pandémie.

▶ **Le rapport final concernant la mise en œuvre du message sur la coopération internationale 2017–2020 a été approuvé par le Conseil fédéral. ***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 19 février 2020, le rapport final en même temps que le message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé sous forme d’échange de lettres l’accord avec la Turquie concernant l’extension du cumul de l’origine dans le cadre du système généralisé de préférences (SGP). ***

Le 15 janvier 2020, le Conseil fédéral a adopté le message concernant l’approbation de l’accord avec la Turquie dans le cadre du système généralisé de préférences.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport concernant l’optimisation et la coordination des instruments de la coopération au développement (en exécution du po. Bourgeois 18.3483). ***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 6 mars 2020, le rapport «Optimisation et coordination des instruments de la coopération au développement» (en exécution du po. Bourgeois 18.3483).

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1 La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transport et de communication soient fiables et disposent d'un financement solide

Partiellement atteint

- ▶ **En statuant sur le règlement d'exploitation 2017 de l'aéroport de Zurich, des mesures de sécurité supplémentaires sont mises en œuvre sur le plan opérationnel et la charge sonore admissible est redéfinie.**

La procédure d'approbation n'est pas encore terminée car le dépouillement des prises de position a pris davantage de temps que prévu. En outre, la décision relative au règlement d'exploitation 2017 est suspendue à la décision que doit encore rendre le Tribunal administratif fédéral au sujet du règlement d'exploitation 2014.

- ▶ **La participation de la Confédération au financement des services de navigation aérienne sur les aérodromes régionaux suisses a été réévaluée et redéfinie.**

L'examen et la délimitation de la participation de la Confédération au financement des coûts du service de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux suisses ne sont pas encore terminés et la participation de la Confédération n'a pas encore été redéfinie. La concertation au niveau fédéral prend davantage de temps que prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques la concernant ainsi que des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024. Il a également défini la marche à suivre concernant la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises. ***

Le 13 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté le message sur le financement de l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure ferroviaire, des tâches systémiques de ce domaine et sur les contributions d'investissement en faveur des installations privées de transport de marchandises pour les années 2021 à 2024. Le 28 octobre 2020, il a adopté le message relatif à la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises à l'attention du Parlement.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral concernant la prorogation du crédit-cadre de cautionnement destiné à l'acquisition de moyens d'exploitation dans le transport régional des voyageurs. ***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juin 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la reprise du 4^e paquet ferroviaire et à l'adhésion à l'Agence de l'UE pour les chemins de fer (ERA). ***

La consultation relative au 4^e paquet ferroviaire et à l'adhésion à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) n'a pas pu être ouverte. Le mandat formulé par l'UE en vue d'une adaptation de l'accord sur les transports terrestres et d'un examen définitif des adaptations de la LCdF / de l'OCF dépendra des progrès réalisés dans le cadre de l'accord institutionnel.

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini la marche à suivre concernant la réforme du Trafic régional de voyageurs (TRV) et a approuvé le rapport «Organisation du marché du transport de voyageurs sur de longues distances. Qu'en sera-t-il après l'expiration de la concession des CFF en 2017?» (en exécution du po. Regazzi 14.3259). ***

Le 12 juin 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer le message sur la réforme du trafic régional des voyageurs sur la base de la variante «Optimisation». Le DETEC a procédé à diverses vérifications dans l'optique du rapport en exécution du postulat Regazzi 14.3259. Le Conseil fédéral n'a cependant pas encore pu approuver ledit rapport.

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini la marche à suivre concernant la mobilité multimodale. ***

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un message sur la mobilité multimodale et sur l'infrastructure nationale de données mobilitaires (NaDIM).

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation au sujet du message sur la législation d'exécution relative à l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres et a adopté le message. ***

Le 13 mai 2020, le Conseil fédéral a lancé la consultation concernant le message relatif à la loi fédérale sur les voies cyclables. L'adoption du message est retardée d'environ six mois, étant donné qu'il n'était pas prévu au départ d'intégrer ledit message dans l'actuelle loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre et que l'ouverture de la procédure de consultation a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la partie Programme du plan sectoriel des transports, qui constitue un instrument de coordination stratégique au niveau national destiné à l'harmonisation entre l'évolution du territoire et les mesures infrastructurelles ainsi qu'entre les différents modes de transport. Le Conseil fédéral a adopté la 15^e série de fiches du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). ***

Le DETEC a décidé au début de 2020 d'intensifier la coordination avec les cantons et de clore la consultation et la participation en décembre 2020. Le plan sectoriel des transports, partie Programme, n'a pas pu être adopté par le Conseil fédéral durant l'exercice sous revue. Le Conseil fédéral a adopté la 15^e série de fiches du PSIA le 2 septembre 2020.

Objectif 2 La Suisse crée les conditions-cadres d'un système global de transport efficace

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la participation de la Suisse à l'Agence du GNSS GSA (système global de navigation par satellite européen).**

Le paraphe et la signature du projet d'accord issu des négociations concernant la participation de la Suisse à l'Agence du GNSS européen (GSA) ont été bloqués par l'UE en raison des avancées insuffisantes dans l'accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore été adopté.

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière, qui porte notamment sur les véhicules automatisés et l'adaptation des mesures du programme Via sicura.**

Le Conseil fédéral a mené la procédure de consultation du 12 août au 12 décembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation en vue de la mise en œuvre de la mo. Caroni 17.4317 «Circulation routière. Procédures plus équitables» ainsi que la consultation relative à l'adaptation de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) à la directive 2003/59/CE modifiée.**

Le lancement de la consultation au sujet de la motion Caroni a pris du retard en raison des travaux engagés à la suite de la pandémie de Covid-19. Il est prévu de renoncer à une consultation concernant l'adaptation de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) à la directive 2003/59/CE modifiée compte tenu de la portée mineure des modifications. Le Conseil fédéral approuvera l'adaptation de l'OACP.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances relatives aux règles de la circulation routière et aux prescriptions en matière de signalisation.**

Le 20 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière.

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la révision des prescriptions applicables aux cyclomoteurs (en exécution du po. Candinas 15.4038) ainsi que la consultation en vue de l'exécution de la mo. Bourgeois 18.3420 «Compensation du poids des batteries électriques des véhicules de livraison de catégorie 3,5 tonnes».**

La consultation relative à la révision des prescriptions applicables aux cyclomoteurs n'a pas été lancée, car les demandes formulées dans le postulat Candinas sont reprises par le postulat Burkart 18.4291 («Mobilité douce. Une vue d'ensemble est indispensable»). Les éléments du postulat Candinas seront pris en considération dans le cadre des travaux en cours concernant le rapport en réponse au postulat Burkart. La compensation du poids des batteries électriques des voitures de livraison de catégorie 3,5 tonnes (en réponse à la mo. Bourgeois 18.3420) fait partie intégrante de la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière, que le Conseil fédéral a mise en consultation le 12 août 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la partie Programme du plan sectoriel des transports.**

Le DETEC a décidé au début de 2020 d'intensifier la coordination avec les cantons et de clore la consultation et la participation en décembre 2020. Le plan sectoriel des transports, partie Programme, n'a pas pu être adopté par le Conseil fédéral durant l'exercice sous revue.

- ▶ **Le DETEC met en vigueur l'ordonnance concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) et assure le suivi du microrecensement Mobilité et transports 2020.**

Le DETEC a mis en vigueur le 1^{er} février 2020 son ordonnance du 20 décembre 2019 concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA). Le relevé destiné au microrecensement Mobilité et transports 2020 a dû être suspendu en mars 2020 et reporté en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la résolution du problème des interfaces entre la route nationale et le réseau routier en aval (en exécution du po. Burkart 18.3606). ***

Le 21 octobre 2020, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la résolution du problème des interfaces. Afin de remédier aux surcharges de ces interfaces, il convient de mieux mettre en réseau les moyens de transport et d'encourager encore plus la collaboration entre les différents niveaux de l'État. Pour ce faire, les instruments de planification existants doivent être davantage axés sur les interfaces et complétés par de nouvelles formes de collaboration.

Objectif 3 L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE et le message relatif à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. ***

En 2020, aucune négociation relative à l'accord sur l'électricité n'a été menée, l'Union européenne liant la poursuite des négociations aux progrès réalisés au niveau de l'accord institutionnel. Le message n'a donc pas encore été adopté. Le 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et a aussi décidé de réunir en un acte modificateur unique cette révision et celle de la loi sur l'énergie qui avait commencé ultérieurement. Par conséquent, il n'a pas encore pu adopter le message y afférent.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi sur l'énergie. ***

Le Conseil fédéral a lancé la consultation le 3 avril 2020 et a pris connaissance des résultats de cette procédure le 11 novembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi sur l'approvisionnement en gaz. ***

La consultation concernant le projet de loi sur l'approvisionnement en gaz a suscité des prises de position variées et détaillées. La mise au point du projet requiert donc davantage de temps que prévu.

- ▶ **La procédure de consultation relative à la révision du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité a été lancée.**

La consultation relative à la révision du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité n'a pas pu être lancée comme prévu fin 2020. En effet, les travaux à mener pour réviser ce plan se révèlent plus complexes que prévu et exigent une coordination plus importante que ce que l'on pensait initialement.

Objectif 4 **La politique concernant la radio et la télévision, la poste ainsi que les technologies de l'information et de la communication est développée compte tenu des besoins des clients et de la place économique et scientifique suisse, et elle contribue au déploiement numérique de la Suisse**

En majeure partie atteint

▶ **Le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le développement de la stratégie «Suisse numérique». ***

Le 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie «Suisse numérique» pour les deux prochaines années. Celle-ci définit les lignes directrices pour la politique numérique de la Confédération.

▶ **Le Plan national d'attribution des fréquences (PNAF) est approuvé. ***

Le 4 décembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé le Plan national d'attribution des fréquences (PNAF). Le PNAF tient notamment compte des nouvelles gammes de fréquences pour la communication mobile à large bande et par satellites définies lors de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019.

▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision. ***

Le 29 avril 2020, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au train de mesures en faveur des médias. Le train de mesures prévoit un élargissement de l'aide indirecte à la presse, un soutien aux médias en ligne ainsi que d'autres mesures en faveur des médias électroniques.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les modifications d'ordonnance nécessaires à la mise en œuvre de la loi révisée sur les télécommunications.**

Le 18 novembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé les dispositions d'exécution révisées de la loi sur les télécommunications (LTC). Outre des adaptations techniques dans le domaine des fréquences et des nouveautés dans le domaine des ressources d'adressage, celles-ci renforcent aussi la protection des consommateurs.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur la poste concernant la distribution des envois postaux, en exécution des motions Maire 14.4091 et Clottu 14.4075 «La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!» (deux motions au libellé similaire), ainsi qu'à la mo. Candinas 16.3848 «Distribution du courrier sur l'ensemble du territoire au plus tard à la mi-journée».**

Le 18 septembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur la poste. Les principaux changements concernent la distribution des journaux, la distribution à domicile, l'accusé de réception électronique et des précisions concernant le service universel dans le domaine du trafic des paiements.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le mandat du Congrès postal universel 2020.**

Le mandat de négociation n'a pas pu être approuvé durant l'année sous revue, le Congrès postal universel ayant dû être reporté en raison de la pandémie de Covid-19.

Objectif 5 Le sol et les ressources naturelles sont utilisés de manière rationnelle

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini la suite de la procédure concernant le Centre de compétences sur les sols ainsi que la cartographie des sols à l'échelle nationale. ***
Le 8 mai 2020, le Conseil fédéral a décidé des modalités de financement à long terme du Centre de compétences sur les sols ainsi que de l'élaboration d'une stratégie concernant la cartographie des sols à l'échelle nationale.
- ▶ **Le Conseil fédéral a amendé l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).**
La révision de l'OREA n'a pu s'achever comme prévu, car la procédure de consultation a révélé de profondes divergences.
- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) en exécution de la mo. Flach 16.3529 «Ne pas entraver la densification vers l'intérieur du milieu bâti par des méthodes de mesure des immissions de bruit qui manquent de souplesse». ***
La procédure de consultation n'a pu être ouverte comme prévu, car les travaux préparatoires ont pris plus de temps qu'escompté, certains points ayant dû être consolidés avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur l'analyse des effets de la loi sur les résidences secondaires. ***
Conformément à l'art. 19 de la loi sur les résidences secondaires (LRS), l'ARE analyse régulièrement les effets de cette loi, en collaboration avec le SECO. Le DETEC et le DEFR présentent périodiquement un rapport au Conseil fédéral. En raison de la pandémie de Covid-19, le premier rapport n'a pas pu être remis comme prévu durant l'exercice sous revue.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le plan sectoriel révisé des surfaces d'assolement (SDA) et a approuvé le rapport «Changements structurels induits par le retour des grands prédateurs» (en exécution du po. CEATE-E 18.4095). ***
En approuvant, le 8 mai 2020, une série de mesures visant à assurer durablement la ressource sol, le Conseil fédéral a approuvé le plan sectoriel des surfaces d'assolement. Le rapport «Changements structurels induits par le retour des grands prédateurs» n'a pas encore été soumis pour décision, car l'élaboration des bases est très longue et complexe.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Gestion écologique et économique des matières et déchets plastiques» (en exécution des po. Thorens Goumaz 18.3196 / Munz 18.3496 / Romano 19.3765 / Flach 19.3818). ***
Le rapport n'est pas encore achevé, car il doit tenir compte d'autres interventions parlementaires en la matière ainsi que des travaux en cours sur l'économie circulaire (lv. pa. CEATE-N 20.433).

Objectif 6 **La Suisse contribue à la protection du climat ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et s'engage à l'échelle internationale en faveur d'une politique environnementale efficace**

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation dans le cadre de la conférence sur le climat ainsi que le mandat de négociation dans le cadre de la commission internationale en matière de biodiversité. ***

Les mandats de négociation n'ont pu être adoptés au cours de l'année sous revue, car les négociations prévues dans le cadre de la conférence sur le climat et dans celui de la commission internationale en matière de biodiversité ont été reportées d'une année en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action «Adaptation aux changements climatiques en Suisse» pour la période de 2020 à 2025. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le 19 août 2020 le plan d'action «Adaptation aux changements climatiques en Suisse» pour la période de 2020 à 2025.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la Conception «Paysage suisse». ***

Le Conseil fédéral a approuvé le 27 mai 2020 la version actualisée de la Conception «Paysage suisse».

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision de la LPE en application de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. ***

Le Conseil fédéral n'a pas encore adopté le message, car il a dû se limiter aux projets les plus urgents en raison de la pandémie de Covid-19.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé s'il entend élaborer ou non un contre-projet à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)».**

Le Conseil fédéral a décidé le 3 avril 2020 d'opposer un contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)». Il a ouvert la procédure de consultation correspondante le 2 septembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'importance des technologies d'émission négative (en exécution du po. Thorens Goumaz Adèle 18.4211 «Quelle pourrait être l'importance des émissions négatives de CO₂ pour les futures politiques climatiques de la Suisse?»). Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi sur le CO₂ totalement révisée ou – au cas où les délibérations parlementaires prendraient du retard – a adopté une modification de l'ordonnance sur le CO₂ en vue de prolonger la validité des instruments de politique climatique. ***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Quelle pourrait être l'importance des émissions négatives de CO₂ pour les futures politiques climatiques de la Suisse?» le 2 septembre 2020. Le 25 novembre 2020, il a adopté les modifications de l'ordonnance sur le CO₂ en vue de prolonger la validité des instruments de politique climatique.

- ▶ **Le Conseil fédéral a élaboré une stratégie à long terme concernant la politique climatique jusqu'en 2050. ***

La stratégie à long terme concernant la politique climatique de la Suisse jusqu'en 2050 n'a pu être adoptée pendant l'année sous revue en raison des retards accusés dans les travaux relatifs à la révision totale de la loi sur le CO₂.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau ainsi que la consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique (LGG). ***

Le Conseil fédéral n'a pas encore ouvert la procédure de consultation relative à l'adaptation de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau, car il a fallu en outre examiner la possibilité de changer le nom de la loi. Il a lancé la procédure de consultation relative à la modification de la LGG le 11 novembre 2020.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action 2020–2023. ***

Le Conseil fédéral a lancé le 4 novembre 2020 la procédure de consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030. Les travaux de coordination internes au niveau fédéral ont pris plus de temps que prévu. La version remaniée de la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action 2021–2023 n'ont pas pu être adoptés durant l'exercice sous revue.